



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



Pour en finir avec 2017

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • RÉTRO P28

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

1,60€







POUR FACILITER LA RENCONTRE

DE NOS FIDÈLES LECTEURS

AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,

ICN A CONFIE LA RÉGIE

DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE

À CORSE REGIPUB

ET VOUS REMERCIE PAR AVANCE

POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ

À STÉPHANE BRUNEL ET SON ÉQUIPE...

CORSE REGIPUB SAS

Régie de la publicité

12, Route Territoriale 30 - 20220 ALGAJOLA

Tél. 06 12 03 52 77

Mail : brunel.stephane@yahoo.fr

<http://www.corseregipub.fr>

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS*

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

Conseillers : Roland Frias (Cultura è lingua corsa),
Christian Gambotti (Corses de l'extérieur).

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

AVEC LA COLLABORATION DE :

Batti, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Lecca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

Comité de surveillance :

Philippe Giammari, président †

* Société locataire-gérante des titres et marques -

Principaux associés : PA, PG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia

CPPAP 0319 | 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPMR



• Fondateur Louis Rioni •



Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie ?

Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour ?

Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos ?
L'ICN recherche ses
correspondants locaux.

Écrivez-nous :

journal@icn-presse.corsica

HUMEUR

Inventaire

2017, une année d'élections.

En janvier, investiture du 45^e Président des États-Unis, dont les paroles, actes et autres tweets ne cessent de nous faire sourire, parfois, trembler, souvent. Au même moment, dans le royaume de France, les egos démesurés des uns se sont confrontés aux guerres intestines des autres. Quand à Droite on rejouait L'Odyssee avec une Pénélope mise à mal par l'obstination de son Ulysse de mari, à Gauche, on préférait se déchirer, se désaimer, se dénigrer pour le plus grand bonheur d'un candidat se rêvant dieu et courant seul vers la victoire, tant les citoyens français ne voulaient plus de cette politique à l'ancienne faite de promesses non tenues et d'avantages princiers. Entre l'enfer bleu marine et des cieus sans complaisance mettant à mal les droits sociaux, les Français ont choisi l'Olympe. Jupiter désormais en marche veille sur son bon peuple mais sera aussi attentif à un autre événement considéré comme un raz-de-marée. Une lame de fond nationaliste en Corse qui a elle aussi balayée démocratiquement les us du passé. Aucune similitude, aucune comparaison possible avec la Catalogne mais ces raccourcis médiatico-politiques rassurent ceux qui, apeurés, ne comprennent pas que cette expression des urnes doit être entendue et non rejetée.

2017, une année où la parole s'est libérée.

Les mots et le choix courageux de femmes qui ont décidé d'alerter, de dénoncer. Quelques-unes au départ, très vite rejointes par tant d'autres, qui ont osé -pour elles mais aussi toutes celles emmurées dans un silence destructeur- nommer ces bêtes à visage humain usant de leur pouvoir et de leur force pour satisfaire leurs pulsions sexuelles. Du classement sans suite pour prescription de l'affaire Baupin en passant par le scandale de l'affaire Harvey Weinstein au #balance ton porc, quelque chose a bougé. Difficile de savoir si les rapports hommes-femmes vont enfin changer. Mais il est désormais possible d'espérer une évolution des mentalités pour permettre aux femmes d'être des hommes comme les autres et vice-versa.

2017, une année de combats.

Toujours contre Daesh. La liste des pays endeuillés par les attentats est longue, très longue. Nous nous sommes effroyablement habitué à ce risque quotidien. Mais d'autres risques, qu'on croyait disparus, ont refait surface. L'homophobie, encore, qui a conduit à la prison, torturé ou assassiné des hommes et des femmes. Cela s'est passé pas très loin de chez nous, en Tchétchénie. On a dénoncé d'un côté ; mais de l'autre, pour amuser son public, un animateur par stupidité a piégé un homosexuel, sous prétexte de faire rire dit-il. Juste pour donner une tribune à ce rejet de l'autre, pensé-je ! Et puis, il y a cet antisémitisme, toujours, dont tous, médias, politiques, s'accordent à dire qu'il est désormais décomplexé, qu'il s'affiche sous une autre forme, celle de l'antisionisme dicit Emmanuel Macron lors de la cérémonie de commémoration de la rafle du Vel d'Hiv, en juillet dernier. Un antisémitisme par exemple au cœur d'une enquête qui n'en finit pas concernant le meurtre en avril de Sarah Halimi ou du procès Merah en novembre dernier dont le jugement n'a satisfait personne. Un obscurantisme qu'il faudra encore combattre en 2018 sans Simone Veil, rescapée de la Shoah, femme engagée, icône de la lutte pour les droits des femmes décédée en juin.

2017, une année de réchauffement climatique.

Un fait nié par Donald Trump qui a préféré se désengager des accords internationaux scellés en 2015 et signifier à l'ONU en juin son retrait des accords de Paris sur le climat. Ceci malgré des signes tangibles de ce changement climatique aux conséquences dramatiques comme ces tempêtes et ouragans qui ont ravagé la planète. Cindy en juin, Harvey en août, Irma en septembre, Philippe en octobre... Une absence de plan B que nous avons du mal à accepter même si Thomas Pesquet, l'astronaute qui nous a fait rêver avec ses photos, témoigne de la destruction du vaisseau Terre par ses propres occupants.

2017, une année où il est donc plus facile de retenir moments graves, douloureux plutôt qu'heureux. Pourtant, nous sommes encore debouts. Nous nous sommes souhaité paix, santé bonheur pour 2018. Pour conjurer le destin ? Non, juste parce qu'au fond de nous-mêmes, nous croyons encore en l'homme. Nous espérons. Nous rêvons toujours. Alors durant 2018, imaginons demain, seuls, avec ceux qui nous sont chers ou ceux que nous croiserons. Una bella annata 2018. Tanti auguri, a pace è a salute per tutti. ■ dominique.pietri@yahoo.fr

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/ICNActu>



BRUNO MAESTRACCI

CETTE MISSION PRIORITAIRE DU SECOURS...

Directeur du Sdis 2A, le colonel Bruno Maestracci revient sur une année marquée par des incendies non seulement fréquents mais d'une rare intensité, non sans souligner l'importance de l'engagement des femmes et hommes qui œuvrent pour la Sécurité civile.*

Un mot sur le bilan du Sdis 2A en 2017?

L'année a commencé avec une inspection, puis malheureusement un accident dramatique le 24 mars qui a provoqué une autre inspection au niveau de la sécurité. On a perdu 4 véhicules et 5 hommes ont été grièvement blessés, certains sont encore en soins. Suite à cet accident, sans attendre le rapport de la commission d'enquête, on a décidé d'installer une sécurité maximum sur tous nos véhicules. «L'arme ultime» est d'avoir tout le véhicule couvert par «l'auto-protection»: de gros tubes où l'eau passe en pression et forme une brume qui protège les gens à l'intérieur. Cette protection n'était pas exigible en 1990 par exemple. Donc on a dû faire des appels d'offres pour l'installer sur des véhicules sur lesquels ça n'était pas prévu. Puis une deuxième sécurité puisque l'auto-protection ne fonctionne que si le véhicule «tourne»,

mais dans le cas d'un feu de véhicule où il ne tourne plus, il faut une pompe électrique capable de prendre le relais et de protéger la cabine. Le tout en 3 mois, et il fallait travailler sur les véhicules alors qu'on en avait besoin sur le terrain...

Quel regard portez-vous sur les incendies de ce été?

La saison a été assez complexe. Pas forcément sur la fréquence des feux parce que ça, on en a toujours eu, mais surtout au niveau de la vitesse de propagation que l'on calcule en m/h. Un feu moyennement virulent fait 500 ou 600 m/h. Cet été, on était à 2000 m/h. C'est-à-dire que si vous avez un feu qui démarre 600 m sous un village, avec cette vitesse de propagation, vous avez moins de 20 minutes pour installer

*Service départemental d'incendie et de secours de la Corse-du-Sud



les dispositifs et empêcher que le village ne brûle. De plus, les feux présentaient une certaine complexité: en montagne ou d'accès compliqué. La demande de renforts a été inhabituelle. D'ordinaire, les renforts provenaient des unités militaire et de sécurité civile. Là, on avait à la fois les unités de sécurité civile et des unités du continent: quasiment une colonne donc environ une centaine d'hommes en permanence, pour faire face.

Des projets pour 2018?

Finaliser un nouveau type de management, développer des unités spécialisées notamment en commando feux de forêts, renforcer la coopération avec les autres services et construire un Sdis. Parce qu'il n'y en a pas. Il y a des locaux, mais on n'est pas un Sdis. Normalement il faut un directeur, un DRH, les opérations, le Codis, le service technique, qui sont ici tous dispatchés. Ensuite, pouvoir loger les renforts qui viennent depuis 30 ans et qui ne sont pas franchement hébergés dans des conditions parfaites. Si on n'est pas capables d'avoir assez de pompiers en Corse, qu'on soit au moins capables d'héberger ceux qui viennent nous aider et risquer leurs vies pour notre terre. Autre point, qu'il y ait autant de place pour les hommes que pour les femmes dans les casernes, car ce n'est pas le cas aujourd'hui. En même temps qu'on fera des aménagements intérieurs convenables pour les femmes qui vont nous rejoindre, je veux qu'aucun de nos véhicules ne dorme dehors. Et quand on aura accompli ce beau programme immobilier, on aimerait développer la radio. La Corse est couverte à moins de 70% par la radio donc quand on doit intervenir sur un territoire qui n'est pas couvert, c'est un peu compliqué.

Des échos quant à votre future situation au sein de la nouvelle territorialisation?

À partir du 1^{er} janvier 2018 le Sdis se transforme en Sis, le «d» de département n'ayant plus lieu d'être. Gilles Simeoni avait annoncé qu'il souhaitait faire un Établissement public interdépartemental de service d'incendie et de secours (Epidis). La loi prévoit de le créer avec les conseils d'administration des deux Sis et un budget abondé par les Sis. Ça demande de créer un autre centre, et d'avoir un certain nombre d'élus. Ça demande aussi de l'anticipation. Je n'attends pas d'un politique qu'il me dise ce qu'est mon travail, j'ai commencé comme sapeur en mai 1981 à Luri donc j'ai fait quelques saisons jusqu'en 2017, et je pense encore faire celle de 2018. J'attends qu'on me dise: «Nous, élus, on souhaite que personne en Corse ne soit secouru en plus de 15 minutes». De façon à ce qu'on puisse déplacer des casernes, en construire, redéployer, réarticuler. Peu importe le drame, qui peut toucher chacun de nous en tout lieu et à tout instant, il faut qu'il y ait des secours à moins de 15 minutes.

Comment pensez-vous que cela peut se traduire au plan politique?

Le challenge pour 2018 c'est qui sera le président de l'Epidis et ceux des Sis. Il reste une possibilité: déterminer le chef-lieu, et le président ou le directeur de celui-ci deviendra le président de l'Epidis. Parce qu'imaginons qu'on mette trois hommes aux commandes, et qu'ils ne s'entendent pas... Ce ne sont pas les structures qui font les choses, ce sont les hommes. Ils doivent avoir une vision partagée, qui doit être donnée par le président de l'Epidis et le président de l'Assemblée... La défense des territoires, c'est l'implication des élus locaux, des maires. Un exemple: il y a un feu, deux bergeries sont menacées; moi j'ai un

camion, je ne peux en sauver qu'une, mais je ne suis pas du village, je ne sais pas que la bergerie de droite fait 5 kilos de brocciu et celle de gauche 250... Si j'ai un élu avec moi il va me dire «sauvez-moi celle de gauche, l'autre, un ci hè nimu». Sur le terrain, on fonctionne en binôme: Commandant des opérations de secours (Cos) et Directeur des opérations de secours (Dos), notre atout. Le Cos pose des questions à son Dos qui va l'aiguiller parce qu'il connaît les enjeux sociaux, économiques, environnementaux, humains, qu'en tant que Cos, je ne peux pas connaître. Le lien entre élus de proximité et secours est primordial. Malgré le fait que les pompiers ne dépendent plus des communes mais des départements, les maires ont toujours une responsabilité pénale et administrative puisque c'est à eux de faire cesser tout fléau. Ils sont toujours Dos, qu'ils le veuillent et le sachent ou non. Un des facteurs de réussite pour nous, lorsqu'on passera au niveau territorial, sera de bien assurer ce lien avec les élus locaux et les communes. On ne pourra jamais se passer de la connaissance locale.

Qu'en est-il du projet Rescue?

Il faut l'évaluer à sa juste mesure. Rescue est l'amélioration d'un mécanisme européen de protection civile qui consistait à donner l'opportunité au pays qui souhaite apporter un service de porter secours à un autre pays qui appelle à l'aide. Un pays qui a le matériel ou le personnel répond à la requête du pays demandeur, qui accepte l'aide ou non puisque ça peut être très politique. L'Europe prenait en charge le départ des équipes du point A à B. C'était assez compliqué puisqu'il fallait que tout soit listé. Bureaucratie. Maintenant, l'Europe dit «on va aussi aider les pays à financer leurs moyens nationaux jusqu'à 70%. Puis, ces moyens nationaux, puisqu'on les aura financés, feront partie de quelque chose qu'on appelle la réserve européenne de sécurité civile». La vraie question est: est-ce que les pays qui ont eu leur matériel financé resteront maîtres de leurs moyens puisqu'ils ont été aidés à plus de la moitié? Deuxième point, aujourd'hui l'Europe a un point contact à Bruxelles, l'Emergency response coordination center (ERCC) qui n'a pas le droit d'intervenir et de proposer des renforts à un pays. Il faut que ce pays les demande. Donc s'il ne demande pas... bah on peut rien envoyer. Les catastrophes naturelles en Europe en 2017 ont coûté plus de 10 Md€. Combien va financer le Rescue sur la période 2018-2020? 240 M€. C'est 700 000€ par pays contributeur. Quand on regarde le budget alloué à la Défense, qu'on compare ça au prix d'un porte-avions, ce n'est pas extrêmement conséquent... Le budget de la Sécurité civile française, c'est 6 Md€ pour 250 000 hommes, avec beaucoup de volontaires. Pour la police et la gendarmerie, pour 250 000 hommes, professionnels, le budget est de plus de 21 Md€.

Qui peut aider la prévention sur la sécurité routière, à part les pompiers? Et on ne touche pas un centime à ce titre. Ça va à l'Etat, la police, la gendarmerie. À la répression. Alors que si j'emmène un jeune qui fait l'idiot en scooter et qui fait peur à toute sa famille sur une scène d'accident de moto, ça va le calmer. Parce qu'il va voir que la vie est fragile. Ce qu'on pourrait apporter, c'est que nous on les a vécus, ces accidents. Je ne doute pas des capacités pédagogiques des gars qui vont faire les projections sur la sécurité routière, mais malheureusement ils ne vont pas pouvoir parler de leur vécu. Doit-on mettre les priorités au secours ou ailleurs? En tant que pompier, je préférerais qu'on mette la priorité au niveau des secours. ■

Propos recueillis par Marion PATRIS de BREUIL



LAURENT MARCANGELI

LE CHOIX D'ÊTRE MAIRE

Laurent Marcangeli dresse le bilan d'une année notamment marquée l'abandon de son siège de député au profit de ses mandats locaux, la victoire d'Emmanuel Macron aux présidentielles ou celle des nationalistes aux territoriales.

Que retiendrez vous de 2017?

L'élection d'Emmanuel Macron. Un événement politique majeur, un basculement historique, avec l'absence des deux grands partis de gouvernement au second tour de la présidentielle. Un président de 39 ans qui nomme un Premier ministre qui n'est pas de sa famille politique, ouvre une bonne part des portefeuilles gouvernementaux à la société civile, prend le taureau par les cornes en début de mandat avec des mesures au niveau économique que même la droite n'a jamais imaginé pouvoir faire, crée un parti de toutes pièces qui, alors qu'il n'existait pas quelques mois avant, gagne la majorité absolue à l'Assemblée Nationale.

On sent une pointe d'admiration pour Emmanuel Macron...

Comment ne pas avoir l'honnêteté de dire que ce qu'il a réalisé est exceptionnel? On est à 7 mois de présidence, et franchement il ne fait pas honte à la France. Je pense que le début du quinquennat n'est pas

raté, même si bien sûr, il y a des zones d'interrogation. Et je ne fais pas mystère des liens d'amitié qui me lient au Premier Ministre. Je suis plutôt content de savoir qu'il y a quelqu'un de bien à Matignon.

2017 vous a vu abandonner la députation. Était-ce une décision difficile?

Dès 2014 je savais que cela se passerait comme ça puisque j'avais voté la loi contre le cumul des mandats. De facto, en 2017, je savais, puisque j'étais maire, que je ne serai pas candidat à ma succession. J'étais déjà au clair avec moi-même, j'avais pris l'engagement de me consacrer à mes mandats locaux et la question ne s'est pas posée longtemps. Je considère que l'essentiel de l'action se fait avec les mandats exécutifs locaux et donc, quitte à vouloir avoir une utilité, autant se consacrer à un mandat municipal ou intercommunal où on est sur des projets concrets qui peuvent changer la donne. Non que le mandat de parlementaire ne soit pas utile, mais il n'offre finalement que peu de moyens

d'actions. Même si mes 5 années de députation ont été très intéressantes et riches, et que ça a été un honneur de devenir député de la 1ère circonscription de Corse-du-Sud.

2017 vous a également vu devenir président de la Capa. Quel bilan tirez-vous de ces premiers mois à sa tête?

C'est un outil qui fonctionne très bien avec des projets structurants intéressants, une conception du travail communal particulièrement pragmatique, des projets de territoire importants, une volonté de tirer le territoire du pays ajaccien vers le haut et d'en faire plus que jamais une terre de réussite, de projets et d'ambitions.

Le bilan de ces 6 mois, et des 3 ans de présidence exercée par Jean-Jacques Ferrara, c'est que la Capa est restée sur ses compétences de base à savoir les réseaux d'eau et d'assainissement, mais s'est aussi intéressée à d'autres domaines qui n'étaient pas vraiment traités comme le développement économique où nous avons fait beaucoup de choses et allons continuer à en faire.

Au 1er janvier, la Capa devient la deuxième collectivité de Corse, qu'est-ce que ça impliquera?

Nous devons être à la hauteur de ce rang qui nous donne une responsabilité importante, d'où la nécessité de rapports plus sereins avec la Collectivité de Corse. Il va falloir que l'on respecte la volonté légitime d'un territoire à se mêler d'un certain nombre de choses lorsqu'il en a la capacité et qu'il y a une volonté unanime qui se dégage, ce qui a été le cas notamment sur l'Office public de l'habitat. Il faut que la Collectivité de Corse apprenne à travailler avec les regroupements de communes et qu'il y ait plus d'équité sur l'ensemble du territoire en matière d'équipements quelle que soit la coloration politique des dirigeants de la CTU. C'est important aussi d'être un interlocuteur crédible des services de l'Etat en matière de transport, de déchets ou de logement. Nous avons démontré que lorsque nous disions des choses elles étaient censées et argumentées et que lorsque nous avions des projets ils étaient suffisamment étayés. Enfin, je crois que la Capa peut être un territoire qui certes se sert lui-même, mais peut également tirer vers le haut d'autres territoires.

Quel bilan tirez-vous de votre mandat de maire?

Nous sommes à la croisée des chemins, le dernier tiers du mandat débutera en 2018, et la concrétisation de ce que nous avons entamé commence à s'ébaucher jour après jour. Le bilan est encore embryonnaire eu égard au fait que 2018 sera une année importante en matière de conclusion des projets, et que 2019 le sera encore plus. Reste beaucoup à faire, mais je crois que les progrès sont vus et connus de tous. Un tas de choses ont été lancées. Certaines verront le jour avant la fin du mandat, d'autres seront bien entamées à ce moment-là. Comme tout bilan il y a une part négative et une part où il reste encore à faire, mais globalement la feuille de route proposée aux Ajacciens a été honorée, dans un contexte difficile pour les collectivités. J'ai plutôt le sentiment que le travail est fait. La fin du mandat viendra clôturer une période où les Ajacciens pourront constater que la ville s'est modifiée dans le bon sens. Mais, sans pour autant affirmer aujourd'hui que je suis candidat à un deuxième mandat, 6 ans c'est insuffisant pour changer complètement la donne.

Quels seront les grands projets de la ville en 2018?

L'inauguration d'un groupe scolaire aux Salines, la fin de la première tranche et la plus contraignante des travaux ANRU, des espaces seront donc rendus à la population dans les quartiers des Cannes et des Salines. D'autres projets vont commencer à se profiler, notamment la place Campinchi. Nous devons également conclure notre accord avec les services de l'Etat au sujet de la citadelle et je pense que nous sommes proches d'un accord pour la construction d'une cité administrative en lieu et place de l'hôpital de la Miséricorde. 2018 verra également l'achèvement d'un certain nombre de travaux portés par le département de la Corse-du-Sud en coopération avec la ville sur le boulevard

Sampiero et la route des Sanguinaires. On va également créer au 1er janvier un centre intercommunal d'action sociale: on communautarise les politiques sociales comme nous nous y étions engagés durant la campagne électorale. Puis on va faire l'acquisition du terrain de St Joseph pour y construire un téléphérique et un parc de dissuasion pour les automobiles avec de l'intermodalité, ce que l'on doit faire également sur le terrain de l'hôpital.

Votre réaction après l'accession des nationalistes à la tête de la nouvelle collectivité unique?

Je respecte le choix des électeurs. Le peuple ne se trompe jamais, et même si il s'est peu déplacé aux urnes, il a largement placé la liste Pè a Corsica en tête de cette élection. Ces élus sont donc légitimes pour gérer la mise en place de la Collectivité unique. Mais ces élections nous amènent tous à nous poser une question: peut-on aujourd'hui accepter que près d'un Corse sur deux reste à la maison pour une élection aussi importante, et que la participation baisse au second tour alors que cela n'a jamais été le cas? Cela doit nous amener à nous interroger sur la qualité du débat public.

Selon vous qu'est-ce qui explique ce vote?

Il y a un effondrement des partis traditionnels. La gauche, encore au pouvoir il y a 2 ans et quelques jours, sort essorée de ces élections puisqu'elle n'est plus représentée à l'Assemblée. La droite, en pourcentage, fait un peu mieux que la dernière fois et obtient 16 élus, ce qui est un peu plus que lors de la dernière mandature. Pour autant ce n'est pas un résultat satisfaisant, on voit bien que sur une commune comme la mienne où elle est normalement majoritaire, on est largement défaits dans le cadre de ces territoriales. Il y a quand même le passage d'une génération à l'autre. Des familles comme les Giacobbi, Zuccarelli ou De Rocca Serra, qui ont été importantes dans l'histoire politique corse, ont perdu des élections. C'est un changement profond. Et ça a mené au pouvoir une famille politique qui est la seule à être véritablement organisée, avec des militants au sens premier du terme. Mais la part de personnalisation est aussi importante. C'est la victoire d'un homme. On ne peut nier la dimension personnelle autour de Gilles Simeoni dans le succès remporté par Pè a Corsica. Il y a un homme qui a su rassembler grâce à son charisme, ses qualités personnelles ou la sympathie qu'il véhicule. Alors que le passage de témoin dans les autres familles politiques s'est fait plus difficilement avec des gens qui ont des qualités, mais étaient moins installés dans le paysage politique corse que leurs prédécesseurs et ont mené une campagne courte et difficile. Au bout du compte, cette victoire était assez prévisible depuis juin, certes pas à ce niveau.

À propos de personnalisation, est-ce ce qui manque aujourd'hui à la droite corse et pourriez vous être ce leader?

On me l'a beaucoup demandé. J'ai fait un choix consciencieux en juillet dernier: me consacrer à mes mandats de maire et de président de la Capa. Je ne le regrette pas. Je ne pense pas que ma présence à cette élection aurait changé l'issue, peut-être que le scénario aurait été un peu modifié. Peut-être pas. Il faut effectivement à une famille politique une incarnation pour pouvoir gagner. Il y a deux écoles, celle qui consiste à s'en remettre au temps pour construire des leaderships, et celle qui consisterait à dire que je suis l'homme de la situation. Une élection vient de rendre son verdict, la prochaine territoriale sera dans 3 ans et entre-temps il y a les municipales. Je ne sais pas à ce moment si je serai candidat à l'une ou l'autre, je me déterminerai le moment venu. Ce que je peux dire, c'est que la prochaine fois, si je suis devant les mêmes responsabilités qui ont été les miennes dans un passé récent, je ne les fuirai pas. Je ne les ai pas fuies cette fois, j'ai fait un choix de conscience, mais je me suis aperçu que le statut qui est le mien aujourd'hui aurait peut-être pu faciliter quelque chose. ■

Propos recueillis par Manon PERELLI



PIERRE SAVELLI

BASTIA : EN PENTE ASCENDANTE

Un samedi gris et froid. La mairie est fermée mais Pierre Savelli est dans son bureau où il a encore quelques dossiers à étudier. Elu en 2014 sur la liste Inseme per Bastia conduite par Gilles Simeoni qui a ravi la mairie au PRG et à la famille Zuccarelli, il en est le maire depuis janvier 2016.

En 2017 c'est la victoire de votre parti, Pè à Corsica, aux législatives, aux territoriales... Vous êtes-vous senti conforté par ce résultat, malgré le taux d'abstention?

Bien entendu! Le résultat des élections territoriales est révélateur de la confiance que les Corses ont mis dans notre projet. Quant au taux d'abstention, on nous en rebat les oreilles, mais l'analyse des résultats révèle qu'aucune liste n'a fait mieux que Pè à Corsica en nombre de votants. En 2010, au second tour, la liste conduite par Paul Giacobbi fait sa meilleure élection: 143 811 votes exprimés pour 213 312 inscrits et 52 663 voix. Cette année, avec 122 936 votants pour 233 575 inscrits, nous obtenons 67 155 voix, c'est que nos idées ont mobilisé! Il est probable – mais ce n'est pas une spécificité corse – que certains électeurs se détournent des urnes, se montrent méfiants à l'égard des hommes politiques, et l'actualité judiciaire leur donne souvent raison. Mais la politique elle, quand elle est porteuse d'une idée, d'un projet, avec des hommes neufs, continue à rassembler.

À l'orée de 2018, la Corse reste une des régions les plus pauvres de France métropolitaine, et la Haute-Corse le 2^e département le plus pauvre...

En effet, en Corse et, pour ce qui me concerne plus particulièrement, à Bastia, les difficultés sont bien souvent d'ordre social. J'ai découvert ce sort fait à une partie de la population en 1983, quand j'ai débuté mon activité de kiné dans les quartiers sud. Les années ont passé, la situation n'a pas évolué. C'est aussi ce qui a motivé mon engagement en politique. Il faut donner à chacun les moyens d'un mieux-vivre. Mais pour cela, on doit sortir des politiques d'assistanat et aller vers des solutions d'accompagnement qui permettront aux gens de reprendre confiance en eux, de retrouver à la fois une dignité et les moyens d'avancer dans la vie pour les ramener vers le marché du travail. Bien entendu, une telle solution ne peut aller sans possibilité d'emploi et donc sans développement économique. Que faut-il d'abord? Le renouveau économique ou le social? Les deux! Peu importe qui vient en premier. L'essentiel est d'avancer, de façon équilibrée.

Pensez-vous en avoir les moyens? La suppression en 2018 de la taxe d'habitation n'obèrera-t-elle pas vos possibilités d'action?

Je ne pense pas. L'Etat s'est engagé à compenser. Nous resterons vigilants pour qu'il tienne des promesses. Mais quoi qu'il en soit, en termes de budget, nous perdons chaque année 900 000 € de financements. À nous d'optimiser... Concernant le foncier, nous avons fait une réévaluation des bases fiscales selon l'état de rénovation des biens. Mais notre projet est plus particulièrement social, par l'aide aux personnes en difficulté, par des programmes destinés aux établissements scolaires, aux crèches mais surtout en œuvrant pour favoriser la mixité sociale. Bastia compte 30% de logement sociaux, il faut en construire encore, mais en veillant à ce qu'ils ne soient pas tous dans les quartiers sud. Notre vocation sociale s'exprime également par la démocratie participative que nous avons instaurée. Dans les quartiers, ces échanges citoyens créent du lien entre les habitants. Ils s'impliquent. Un budget de 50 000 € leur est réservé, les conduisant à prendre leurs responsabilités pour choisir quels dossiers il faut privilégier pour une action cohérente. Enfin, si nos moyens financiers sont revus à la baisse, Bastia a une richesse qu'on ne peut négliger: ce sont les 700 agents qui travaillent pour la ville et se montrent motivés et engagés.

La chanson des Mantini, A meria, serait-elle fautive?

L Mantini font de l'humour, de la macagna bastiaise. Ce n'est pas pour autant que ce qu'ils chantent est vrai! Pour ma part, je vois des gens dévoués qui aiment leur ville, grâce auxquels les projets avancent: le Spassimare, voie douce qui va de Toga à la Citadelle et se poursuit sur la route du Front de mer, l'Adilonda, passerelle surplombant la mer qui fera le lien entre les deux. Cet aménagement sera non seulement d'un attrait touristique indéniable mais également le fer de lance de la

politique de mobilité que nous voulons, loin du tout automobile, favorisant les transports doux et redonnant sa place au piéton. Puis il y a le Mantinum, un théâtre de verdure avec ascenseur au pied du Palais des Gouverneurs et l'espace Gaudin, avec la construction d'un parking pour lequel nous avons cherché et obtenu les financements, ses 300 places ne seront pas la seule action pour le quartier: elles seront accompagnées de la rénovation de l'école avec le lancement d'un projet pédagogique, la création d'une crèche et la réhabilitation complète du quartier et du boulevard Auguste-Gaudin. Puis il y a le vieux quartier du Puntetu où nous avons sauvé 3 bâtiments sur 5 voués par l'ancienne majorité à la destruction. Cette opération comprendra la reconstruction de 96 logements dont du logement social et la création de nouvelles places de stationnement. Tous ces projets – certains en cours, d'autres prêts à sortir des cartons – donneront à Bastia une nouvelle dimension, le projetant véritablement vers l'avenir.

L'année s'est achevée par l'ouverture du plus grand centre commercial de Corse en région ajaccienne. Un projet équivalent sur Bastia vous inquiéterait-il?

Pas plus sans doute que le maire d'Ajaccio je ne peux me prononcer sur ce qui se passe dans les communes voisines, mais je dirai de ce projet qu'il est contraire à notre philosophie. Dans notre PLU nous veillons à préserver les espaces remarquables, les zones agricoles qui subsistent et le bâti ancien. Dans Bastia, nous nous évertuons à maintenir le commerce de centre-ville et avons pour projet, dans le centre ancien, de réhabiliter les rez-de-chaussée pour y créer des boutiques et des ateliers de créateurs. D'ailleurs, selon le classement Procos (Fédération représentative du commerce spécialisé) Bastia est en 3^e position des villes de 35 000 à 70 000 habitants pour le dynamisme commercial de son centre-ville. Il faut rendre hommage aux commerçants qui se battent au quotidien pour dynamiser leur activité dans un contexte socio-économique compliqué. La préservation de ce lien de proximité, du «petit» commerce est clairement un de nos objectifs.

À cela, on oppose souvent le manque de parkings...

L'ancienne équipe municipale a rendu la rue Napoléon aux piétons. C'est louable. Mais la suppression du stationnement n'a pas été pensée. Nous nous sommes retrouvés avec une aggravation du manque de place. Il fallait y remédier. Depuis le début de notre mandature, 800 places de parking ont été créées: 310 à Toga, à 8 minutes à pied du centre-ville, 350 à l'Arinella avec une navette gratuite, 100 au couvent Saint-François et 40 à Saint-Antoine et bientôt 300 au Parking Gaudin. Il y a environ 2 400 places de parking en ville. Mais si on n'aborde pas la ville autrement, ça ne sera jamais suffisant! Je l'ai déjà dit, le tout voiture, c'est le passé. Les parkings en périphérie reliés par des navettes électriques régulières, à des horaires correspondant aux attentes du public, une utilisation plus importante des liaisons ferroviaires, du vélo électrique quand c'est possible, c'est ce que nous voulons. Les ruelles du centre ancien ne sont de toute façon pas faites pour les voitures. Elles doivent être rendues aux piétons.

2018, c'est aussi Bastia qui perd une partie de son statut de capitale de la Haute-Corse. Ça ne vous fait pas peur?

La «Chambre des territoires» restera à Bastia et les fonctionnaires qui étaient employés par l'ancien Conseil départemental ne quitteront pas la ville. Ils dépendront de la CTU et leurs missions continueront à s'exercer ici. Le projet de Pè à Corsica est d'aller vers un équilibre des territoires, entre Bastia et Ajaccio, ville et périphérie et plaine et montagne. Si nous resterons vigilants pour que Bastia conserve ses services de proximité, il est indéniable que la Collectivité unique est un progrès pour la Corse. Je ne suis pas inquiet. ■

Propos recueillis par Claire Giudici

JEAN-CLAUDE ACQUAVIVA

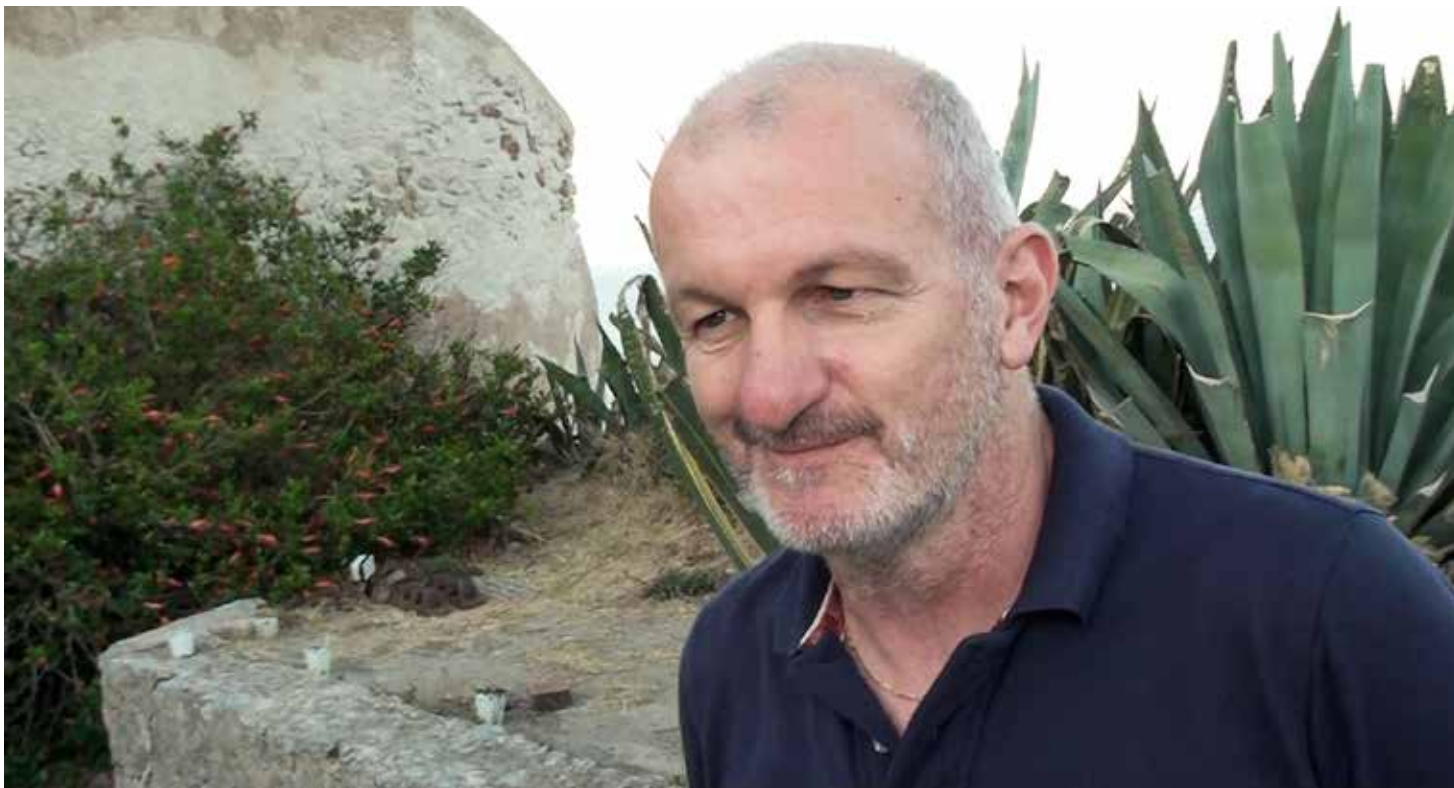
PLAIDOYER POUR UN AVENIR SAIN

Photo Pierre Pasqualini

Il est le fondateur du groupe A Filetta, qui, depuis 40 ans, porte la culture musicale corse et la brasse avec d'autres sonorités rajoutées au fil des voyages et des rencontres. Jean-Claude Acquaviva, militant culturel et humaniste dresse son bilan de l'année 2017.

Pour A Filetta, 2017 aura plutôt été un bon cru...

Cette année a été effectivement très fertile et très gratifiante pour nous. D'abord avec la sortie en juin dernier de *Danse, mémoire danse*, album hommage à Aimé Césaire et à Jean Nicoli (NDR: l'album a été primé par l'Académie Charles Cros) puis la concrétisation d'un partenariat qui nous tient à cœur avec l'office de tourisme intercommunal de Calvi-Balagne pour le spectacle *A core datu* qui nous permet d'expliquer notre musique et de la partager avec les Corses et les amoureux de la Corse. Et enfin la création d'*Ulysse sans terre*, un opéra d'Orlando Forioso. Des réalisations et de belles rencontres.

Que retiendrez-vous de 2017, s'agissant de la Corse?

Il y a eu de nombreux événements productifs, positifs, et il serait difficile d'en retenir un en particulier. Mais parmi les moments les plus touchants et les plus nobles pour notre île, il y a eu la campagne de financement participatif pour l'association Inseme, qui a recueilli plus de 128 000 € pour l'achat d'un appartement à Marseille destiné à accueillir les familles de malades, c'est une très belle preuve de solidarité. Dans un autre registre, l'évènement marquant de cette année reste les élections territoriales et la victoire des nationalistes. Je ne dis pas que c'est une bonne ou une mauvaise chose, l'avenir nous le dira.

Et parmi les événements négatifs ou inquiétants?

On parlait des élections mais outre la victoire des nationalistes, il y a eu une campagne présidentielle qui a vu Marine Le Pen accéder au second tour. Le FN a réalisé un score impressionnant, surtout en Corse, et cela montre qu'ici comme ailleurs l'avenir est préoccupant. Ce qui est préoccupant, aussi, c'est le taux d'absentéisme pour les élections territoriales. Des événements comme ces deux-là représentent des signes très inquiétants pour la démocratie. Il y a aussi une augmentation de la précarité en Corse, c'est quelque chose de dramatique. Tous ces déséquilibres financiers, cette pauvreté qui touche une large partie de la population ne peuvent que nous alarmer, nous rappeler que le modèle

dans lequel nous vivons aujourd'hui est voué à l'échec et qu'il est temps de le changer. Nous ne pouvons plus continuer à vivre dans une société où les richesses sont détenues par une minorité pendant que d'autres meurent.

Dans le monde, quels sont les événements qui vous ont le plus marqué?

Ce sont finalement à peu près les mêmes qu'en Corse et mon regard est plutôt pessimiste. Prenons par exemple les accords de Paris qui, même s'ils n'étaient pas parfaits, devaient dresser une feuille de route pour freiner cette catastrophe écologique vers laquelle nous nous dirigeons. On voit que, suite à l'élection d'un fou furieux comme Donald Trump, l'une des plus grandes puissances de la planète se retire de ces accords, c'est terrible. Je reviens aussi sur les inégalités dans le monde: actuellement, huit personnes détiennent à elles seules plus de richesses que n'en cumulent plus de trois milliards et demie d'êtres humains. La question est: est-ce que nous pouvons bâtir une société saine sur ce modèle? Selon moi, c'est impossible. Il y a bien sûr quelques sursauts mais aujourd'hui nous sommes dans un train lancé à pleine vitesse vers un mur... Et la seule chose qui nous inquiète, c'est de connaître le nombre de places assises et de savoir si la climatisation fonctionne bien! Fatalement, si on ne fait rien, c'est toute la planète qui va droit dans le mur...

Qu'espérez-vous pour cette nouvelle année?

Je souhaite un vrai big bang, la redéfinition complète de la relation entre les hommes et entre les pays. Je souhaite la remise à plat de tout ce qui fait la vie de cette planète, pour qu'on puisse enfin sortir de ces problèmes. Et surtout il faut une vraie synergie entre les hommes car les combats à venir seront difficiles. Je pense notamment au réchauffement climatique et c'est pour cela qu'il faut une rupture avec notre modèle actuel. Il nous faudra beaucoup de courage pour sortir de notre confort, de notre vie tournée vers l'opulence. Mais il faut laisser un avenir sain pour les générations à venir. ■

Propos recueillis par Pierre Pasqualini



Bonne et heureuse année

Vœux de succès et de réussite collective et individuelle pour cette Nouvelle Année 2017 sont les souhaits que formule l'équipe «Annonces judiciaires et légales» d'ICN Informateur Corse Nouvelle pour tous les professionnels...

Autorités publiques, Présidents, Maires dirigeants de Collectivités territoriales, Présidents, Magistrats, Greffiers des Tribunaux et Tribunaux de Commerce, Présidents et dirigeants des Compagnies Consulaires, des instances Ordinales des professions Juridiques et Comptables, des Barreaux des Avocats près la Cour, des Notaires, des Huissiers de Justice et des organisations professionnelles économiques...
En 2017, nous demeurerons à votre service et continuerons à vous offrir les meilleurs soins pour l'exécution des instructions que vous nous communiquerez.

C'est toujours sur place aux horaires du bureau au 1, rue Miot (2e étage) – 20200 BASTIA, par téléphone au 04 95 32 89 92 et 04 95 32 04 40 que nous serons disponibles et à votre écoute, et par télécopie au 04 95 32 02 38 ou sur notre mail : al-informateurcorse@orange.fr, Pour AJACCIO – 21, Cours Napoléon, (1er étage), par téléphone au 04 20 01 49 84 ou sur notre mail: al-ajaccio-icn@orange.fr

• PAR DÉCISION MINISTÉRIELLE, LE PRIX DE LA LIGNE D'ANNONCE LÉGALE EST FIXÉ POUR L'ANNÉE 2017 À 4,15 € ET 1,81 € LE MILLIMÈTRE/COLONNE.

Paci è saluta

A squadra «Annunzie ghjudizarie e legali» di ICN Informateur Corse Nouvelle preca à tutti i professionali i sò auguri di successu e di riescita culletiva e individuale per l'annu novu.

Autorità pubbliche, Presidenti, Merri, Dirighjenti di Cullettivà Territoriale, Presidenti, Magistrati è Cancellieri di Tribunali è Tribunali di Cummerciu. Presidenti e dirighjenti di e Cumpagnie Cunsulare, Camere di Cummerciu è d'Industria, Camere di i Mistieri, Camere d'Agricoltura, di l'Instanza Urdinale di e professionne Ghjuridiche e Cuntabile, di i Scalelli di l'Avvucati infiancherizzati à a Corte, di i Nutari, di l'Usceri di Ghjustizia è di l'Urganismi professionnali economici...
In u 2017, saremu sempre à u vostru serviziu è continueremu à offri vi i migliori primuri pè l'esecuzione di e vostre cumande.

Pudete ghjunghje à u 1, carrughju Miot 20200 BASTIA, à u telefonu 04 95 32 89 92 è 04 95 32 04 40 è saremu sempre dispunibili à ascoltà vi, è da telecopia 04 95 32 02 38 o da currieru elettronicu al-informateurcorse@orange.fr Scagnu d'AJACCIO – 21, Cours Napoléon (1^u pianu), 04 20 01 49 84 ou da currieru elettronicu: al-ajaccio-icn@orange.fr

• PER U 2018, DOPU DECISIONE GUVERNAMENTALI, HÈ STABILITU À 4,16 € È 1,82 € PÈ MM/COLONNA U PREZZU DI A RIGHA D'ANNUNZIU LEGALE.



N° 01

EMA 2B

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13-12-2017 fait à Borgo (2B) il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : EMA 2B

ENSEIGNE : ENFANTS ROIS

SIÈGE SOCIAL : Avenue de Borgo - Domaine du Levant III - Bât B - 20290 Borgo.

OBJET : La société a pour objet la vente de prêt à porter de grandes marques pour enfant, chaussures et accessoires. Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
CAPITAL : 1000 euros entièrement libéré.

PRESIDENTE : Madame MANDANO Maryline épouse COROTTI née le 27-04-1969 à Bastia (2B), demeurant au 69 Les Hauts de Rasignani II - 20290 BORGGO, de nationalité Française pour une durée illimitée.

DIRECTEUR GENERAL : Madame COROTTI Allison née le 30-10-1992 à Bastia (2B) demeurant au 69 les Hauts de Rasignani II - 20290 BORGGO, de nationalité française, pour une durée illimitée.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.

IMMATRICULATION : au RCS de Bastia. Pour avis.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

POMPES FUNEBRES DE BORGGO

Forme : SAS

Capital : 1000 euros

Siège social : Domaine du Levant 3 - RN 193 - 20290 Borgo

Objet : Service extérieur des pompes funèbres, vente d'articles funéraires.

Durée : 99 ans

Président : Mme MEFETTAR Assia demeurant à 32 Lot Bevinco, 20620 Biguglia.

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 03



Société Civile Professionnelle
Titulaire d'un Office Notarial
**Maîtres Alain SPADONI
Olivier LE HAY
et Charles SANTUCCI**

Immeuble "Le Régent"

3, avenue Eugène Macchini
B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1

Tél : 04.95.51.76.76

Fax : 04.95.51.15.08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la Société Civile Professionnelle dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le VINGT SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT, enregistré à SPFE d'AJACCIO, le 30/11/2017. Dossier 2017 37348 référence 2017 N 00454, a été constitué la Société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : ANNA 2003

Forme : Société Civile Immobilière

Capital Social : Mille Euros (1.000,00 €).

Siège Social : AJACCIO (Corse du Sud), 40, Cous Lucien Bonaparte, chez Monsieur Cyril Paul Antoine BARTOLI.

Objet Social : L'acquisition, La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers, à l'exception de la location en meublé, dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Monsieur Cyril Paul Antoine BARTOLI, demeurant à AJACCIO (Corse-du-Sud), Immeuble Le Majorque, Entrée B - Résidence des Iles.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour Avis, Maître Charles SANTUCCI.
Notaire Associé.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à FURIANI en date du 23/11/2017, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SYNERGIE CORSE CONSTRUCTION

Siège social : 6 Résidence Le Bastio 2, FURIANI (Corse)

Objet : Les travaux de maçonnerie générale, de gros œuvre et de second œuvre, d'immeubles individuels ou collectifs, les travaux de VRD, ainsi que l'achat et la vente de matériaux de construction ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur RICHARD BERNARDINI, demeurant 23 Lot. Pianone di Borgu, BORGGO (Corse).

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA,

Pour avis, l'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 05

L.R.

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Impasse de l'Olivier
20240 Ghisonaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ghisonaccia du 19 décembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : L.R.

Siège : Impasse des Oliviers - 20240 Ghisonaccia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : L'acquisition et la vente de tout bien, immeuble bâti ou non, la construction, la réparation, le terrassement ou l'entretien de toute forme de bâtiment dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement, l'aliénation du ou des immeubles, au moyen de vente, échange, ou apport en Société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini.
La location de tous matériels.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. ANDREANI Ange, Noël, Napoléon, demeurant Impasse Les Oliviers à Ghisonaccia (20240).
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 06

COREPAR

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Forum du Vazzio
Zone Industrielle du Vazzio
20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 19 décembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : COREPAR

Siège social : Forum du Vazzio, Zone Industrielle du Vazzio, 20090 AJACCIO

Objet social : La détention de titres des sociétés d'expertise-comptable

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur Lionel Raymond Séraphin BERETTA demeurant Lieudit LEVIDELLO, 20167 AFA ; Monsieur Paul André Valère Noël QUILICHINI demeurant 181 Marina Di Fiori, 20 137 PORTO-VECCHIO

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance.

N° 07



**BGDM - BALESTRA
GUIDI - DONATO
MARTINAGE**
Avocats Associés
50, Rue Sylvabelle
13006 Marseille

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date MARSEILLE du 27 décembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI IMMO VZ

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Siège social : Lieu-dit RASIGNANI - 20290 BORGGO.
Objet social : L'acquisition de tous immeubles et terrains, achat en vue de revendre lesdits biens. L'administration, l'exploitation par location ou autrement l'achat en vue de revendre de tous biens immobiliers. L'entretien et éventuellement l'aménagement de ces biens.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1.000 Euros,

Co-gérance :

- Monsieur Henri ZUCCARELLI, né le 1 août 1945 à BASTIA, demeurant 29, Boulevard Paoli 20200 BASTIA

- Madame Nicole ZUCCARELLI, née MERCATI, née le 29 août 1948 à NICE et demeurant 29, Boulevard Paoli, 20200 BASTIA,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Gérance.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

L'INTERCONTINENTAL Société Civile au capital social de 1.728.200 euros **Siège social** sis 9 Boulevard Charles de Gaulle, 20200 Bastia.

Avis est donné de la constitution de la société L'INTERCONTINENTAL, Société Civile au capital de 1.728.200 euros, dont le siège social est sis 9 Boulevard Charles de Gaulle - 20200 Bastia.

Objet : La prise de participations dans toutes sociétés, l'administration et la mise en valeur de tout patrimoine mobilier et/ou immobilier.

Durée : 50 années

Gérant : Monsieur Robert MORACCHINI, né le 6 juin 1959 à la Porta (2B), demeurant et domicilié Poggio Marinaccio - 20237 La Porta, de nationalité française.
RCS Bastia.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/12/2017 il a été constitué une SARL dénommée :

UNIVERS PEINTURE

Siège social : rue du 9 septembre 1943, 20137 Porto-Vecchio

Capital : 30.000 €

Objet : Vente aux professionnels et aux particuliers de peinture, papiers et tout matériel et accessoire lié à la construction et rénovation. Vente de matériel de bricolage et de décoration. Toutes prestations de service liées à la décoration et rénovation.

Gérant : Mme CAVALLARO Véronique Avenue mal juin, Candia, rce BT A1, 20000 AJACCIO

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 10



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 15 décembre 2017, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : MP CONSTRUCTION

Forme : Société par Actions Simplifiée.
Siège : Pietrera - Trinité - 20137 PORTO-VECCHIO

Capital : 1000 € par apport en numéraire
Objet : Travaux de construction, maçonnerie générale, gros œuvre, second œuvre, rénovation, construction de piscines.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cessions d'actions : Cessions soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité, sauf pour les cessions entre associés qui sont libres.
Président : Monsieur ANTONY, Jean-Baptiste, François MARCHETTI, demeurant lieu-dit Razzale, 20137 PORTO-VECCHIO.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 11

E D T STONE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24-11-2017 fait à Lucciana (2B) il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : E D T STONE

SIEGE SOCIAL : Figarella - 20290 Lucciana
OBJET : La société a pour objet principal : La vente de pierres, matériaux de construction, objets de décoration pour intérieur et extérieur, ainsi que de matériaux et objets d'équipement de la maison et des bâtiments pour les particuliers et les professionnels.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 20.000 euros entièrement libéré
PRÉSIDENT : M. MORACCHINI Nicolas né le 27-12-1984 à BASTIA (2B), demeurant au 14 Alba Serena - 20230 Poggio Mezzana, de nationalité française, pour une durée illimitée.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.

IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA.
Pour avis.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte du 20 décembre 2017, il a été constitué la Société ayant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Par Actions Simplifiée
DENOMINATION :

CAMPOMORO MARINE

OBJET : La location et la vente de tous types de bateaux (avec et sans moteur), tous véhicules à moteur, scooter des mers, jet ski, pédalos, activités nautiques, promenade en mer, transport de personnes (terrestre ou sur mer), navette, toutes opérations directes ou indirectes concernant le tourisme et les vacances.

SIEGE SOCIAL : Village de Belvédère, Lieu-dit PENCOLO, 20110 BELVEDERE CAMPOMORO

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1.000 EUR

PRÉSIDENT : Monsieur Franck LORENZI demeurant et domicilié Village de Belvédère, Lieu-dit PENCOLO, 20110 BELVEDERE CAMPOMORO

REGISTRE DU COMMERCE : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO

AGREMENT : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 14/12/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : COM'UNITI

Siège : Parc Berthault, Résidence Les Cactus, Bât A, 20000 AJACCIO

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros
Objet : Agence de communication, Conseils et développements, Prestation de services et tous ce qui se rattache à l'objet

Président : Mme Marie, Frédérique, Françoise MOUGET (épouse MONDOLONI), demeurant Parc Berthault, Résidence Les Cactus, Bât A, 20000 AJACCIO

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à TOMINO en date du 10 octobre 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : EXPLOITATION FORESTIERE CAP CORSINE,

SIEGE SOCIAL : Chez Barchillon Sylvianne, TOMINO (Corse)

OBJET : La vente de bois ; le débardage, Négoce de tous types d'essence de bois ; production et vente de bois de chauffage, bois d'énergie (bois de trituration, plaquettes, granulés, etc) et produits du sol.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 100 euros

PRÉSIDENT : Monsieur DAMIEN BARCHILLON, demeurant TOMINO (Corse),

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président ou le représentant légal.

N° 15



B. LEONELLI

Avocat, 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 12 Décembre 2017, il a été constitué sous la dénomination sociale « ADINSULAS », une Société à Responsabilité Limitée ayant pour objet : La gestion par tous moyens d'une centrale de réservations touristiques, et toutes manifestations promotionnelles s'y rapportant. Le siège social est fixé à BASTIA (20200), 58 Bis Route de San Martino. La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années.

Les associés ont effectué des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1.000 €.

Le capital ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La société est gérée et administrée par Monsieur Jean-Patrick THIRY demeurant à BASTIA (20200), 58 Bis Route de San Martino, lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis et mention, Le Gérant.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/12/2017, il a été constitué une Société
Dénomination sociale : LA TAVERNE
Siège social : Quartier Borgo, 20112 Sainte Lucie de tallano
Forme : SAS
Nom commercial : LA TAVERNE
Capital : 100 Euros
Objet social : - Restauration de tous types de cuisines, bar, brasserie, restauration rapide, vente sur place et à emporter, exploitation de débit de boisson et de licence IV, café, snack, boulangerie, pâtisserie, épicerie, traiteur, salon de thé. La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Président : Monsieur Hugo ANTONMATTEI demeurant : Quartier Borgo, 20112 Sainte Lucie de Tallano élu pour une durée de 99 années.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 17



B. LEONELLI

Avocat, 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 12 Décembre 2017, il a été constitué sous la dénomination sociale « ATELIER DE STRATEGIE ET D'OPTIMISATION TOURISTIQUE - A.S.O.T. », une Société à Responsabilité Limitée ayant pour objet : La vente, la location de vélos et de véhicules électriques, et toutes manifestations commerciales, promotionnelles, touristiques s'y rapportant. La création et la distribution de logiciels, l'optimisation de la réservation hôtelière et de son organisation en général.

Le siège social est fixé à BASTIA (20200), 58 Bis Route de San Martino.

La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années. Les associés ont effectué des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 8.000 €.

Le capital ainsi formé est divisé en 800 parts sociales de 10 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La société est gérée et administrée par Monsieur Jean-Patrick THIRY demeurant à BASTIA (20200) 58 Bis, Route de San Martino, lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis et mention, Le Gérant.

N° 18

R P G

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18-12-2017 fait à BORGIO (2B) il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée
DENOMINATION : R P G

SIEGE SOCIAL : 299 Avenue de Valrose - 20290 Borgo

OBJET : La société a pour objet tous travaux du bâtiment, gros-œuvre, second œuvre, finitions, VRD, travaux publics, pour les particuliers, les entreprises et les collectivités, directement ou en tant que sous traitant.

Accessoirement l'acquisition de terrains par voie d'achat ou de dation en vue de la construction de biens immobiliers destinés à la vente.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participations dans toutes sociétés.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 1500 euros entièrement libéré
PRÉSIDENT : Monsieur PASQUALINI Romain né le 29/09/1986 à BASTIA (2B) demeurant au 299 Avenue de Valrose - 20290 BORGIO, de nationalité française, pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.
Pour avis.

N° 19

SCI
PHARMACIE GUIDICELLI
Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Furellu
20167 Afa

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AJACCIO du 28 décembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale :

SCI PHARMACIE GUIDICELLI

Siège social : Lieu-dit Furellu - 20167 Afa
Objet social : Acquisition, sous toute forme, de tout bien mobilier ou immobilier, la prise à bail, la location, l'administration, la mise en valeur, l'exploitation, sous toute forme, de tout bien mobilier ou immobilier, la cession, sous toute forme, de tout bien mobilier ou immobilier, et, généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Jean-Sébastien GUIDICELLI, demeurant Lieu-dit Furellu, 20167 AFA, et Mme Anne-Sophie GUIDICELLI, demeurant Lieu-dit Furellu, 20167 AFA,

Clauses relatives aux cessions de parts :
- dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant,
- agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales,

Immatriculation de la Société au RCS d'AJACCIO.

La Gérance.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 novembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : **IVANA**

Siège Social : 121, Marina di Fiori - 20137 Porto-Vecchio

Capital social : 1.000 €

Objet : La création, l'acquisition, la propriété, l'exploitation, la location et la vente de tous fonds de commerce d'hôtels et de résidences de tourisme sans service de boissons alcoolisées. a cré.
Durée : 99 années

Gérant : Mme Marie-Luce BARDOUX épouse SIMI, demeurant 121, Marina di Fiori, 20137 PORTO-VECCHIO, FRANCE. La société sera **immatriculée** au R.C.S. de Ajaccio.

Le Gérant

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 28/11/2017, il a été constitué une SAS dénommée **BIO-MATHEMATICA**. **Siège social** : rue des Aloès, quartier Balestrino, bâtiment A 20000 Ajaccio. **Capital** : 1000 euros. **Objet** : Ingénierie, Etudes techniques Recherche et développement. **Président** : M. Ghjuvan Micaeli Grimaud, rue des Aloès, quartier Balestrino, bâtiment A 20000 Ajaccio. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS de Ajaccio.

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé à Porto-Vecchio, le 5 décembre 2017, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **RUBY**

Capital : 1.000 euros divisés en 1.000 actions d'un euro.

Siège social : Route de Bonifacio - Lieu-dit Arratagiu - Parc d'activité Capu di Padolu - 20137 Porto-Vecchio.

Objet : L'acquisition, la gestion, la détention et la disposition de tous types de valeurs mobilières non cotées, qu'il s'agisse de participations majoritaires ou non, directes ou indirectes, de titres de créances ou donnant accès immédiat ou à terme au capital, dans toutes entreprises, sociétés ou groupements, quels qu'en soit la nature ou l'objet ; Le contrôle et l'animation ainsi que l'assistance, le conseil et la prestation de services (notamment administratifs, stratégiques, marketing, financiers et commerciaux) auprès des participations de la Société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Admission aux assemblées - Vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix au moins.

Transmission des actions : Tout transfert de titres de la société à un tiers non-associé est soumis à l'agrément préalable de la société.

Président : Jean-François RAUBER demeurant Hameau de Mela - 20137 Porto Vecchio.

Directeur Général : Serge BRESSY demeurant 4, rue Bonaparte - Immeuble les Oliviers - 20110 Propriano.

La société sera **immatriculée** au R.C.S. d'AJACCIO.

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : **SASU "INFOSA"**

Siège : Résidence Appolonie - Bt B - Quartier Saint Antoine - 20200 BASTIA

Objet : organisation de formations initiales ou continues dans le secteur de la santé, la formation professionnelle continue

Durée : 99 années

Capital : 500 Euros

Président : Monsieur Lionel SILVAGNOLI demeurant Résidence Appolonie - Bt B - Quartier Saint Antoine - 20200 BASTIA

- **Immatriculation** : RCS BASTIA

Pour Avis

N° 24

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : **SCI "SANTAMI"**

Siège : 30, Les Parcs de Porto-Vecchio - 20137 PORTO-VECCHIO

Objet : L'acquisition de tous immeubles, de tous biens immobiliers et mobiliers ainsi que de tous terrains, leur gestion et administration

Durée : 99 années

Capital : 1.000 Euros

Gérance : Madame Sandra VIGNERES épouse BAGGIONI demeurant 30 les Parcs de Porto-Vecchio - 20137 PORTO-VECCHIO

Immatriculation : RCS AJACCIO

Pour Avis,

N° 25



Me Pierre-Dominique CERVETTI
Avocat au Barreau d'AJACCIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un assp en date du 17/11/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI CHIARA-SERENA**

Forme : Société Civile Immobilière

Objet : Acquisition, propriété, administration, gestion par location de tous les immeubles de toute nature

Siège social : Chemin de Torretta, Lieu-Dit Salario, 20000 Ajaccio

Capital : 1000 Euros divisés en 100 parts de 10 Euros chacune.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Co-Gérance : Mme Céline Cervetti et M. Pierre-Dominique Cervetti demeurant ensemble à AJACCIO (20000), Chemin de Torretta, Lieu-dit Salario, ont été nommés en qualité de co-gérants pour une durée illimitée.

Les **parts sociales** sont cessibles librement entre associés et d'un associé à son conjoint, ascendant ou descendant. La cession à des tiers doit être agréée par la collectivité des associés.

La **société sera immatriculée** au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJaccio.

N° 26

ECL
Ecole de Conduite Lucciana

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3000 euros

Siège social : Résidence A Canonica

Bât B - Lieu-dit Bagnoli

Route de l'Aéroport - 20290 Lucciana

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Lucciana du 06/11/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

ECL- Ecole de Conduite Lucciana

Siège : Résidence A Canonica, Bât B, Lieu-dit Bagnoli, Route de l'Aéroport, 20290 LUCCIANA

Durée : 99 ans

Capital : 3000 euros

Objet : Etablissement d'enseignement de la conduite des véhicules terrestre à moteur et de la sécurité routière

Président : DUBOST Emmanuel

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, Le Président.

N° 27

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **GECCO** - **Capital**: 1800 euros - **Siège** : Lieu dit Pèdi Morella 20167 Cuttoli-corticchiato - **Objet**: acquisition, revente, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant.

Durée: 99 ans - **Gérant**: Mme GERBRON Catherine Lieu dit st Pierre route de Pantanu 20167 Sarrola Carcopino. Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas.

RCS : Ajaccio.

N° 28



SELARL
Nicolas DUTOUR
Xavier ROUX
Benoît JALENQUES
et Sophie BARRÉ-ANTOINE

Notaires Associés

1, Place de la République
63430 Pont du Chateau

ANGYJOH

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.500,00 €

Siège social : Villa Les Ronces
Plaine de Péri - 20167 Péri

Suivant acte reçu par Me JALENQUES, Notaire, le 22/12/2017, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante : **Dénomination** : **ANGYJOH**. **Siège** : Villa Les Ronces, Plaine de Péri, 20167 PERI. **Durée** : 99 ans. **Objet** : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, la location nue ou/et en meublée de locaux à usage professionnel, industriel ou à usage d'habitation, la souscription ou l'acquisition de parts ou actions de sociétés immobilières, l'emprunt de tous les fonds nécessaires et la mise en place de toutes sûretés. **Capital social** : 1.500,00 €. **Apports en numéraire** de 1.500,00 €. **Gérants** : M. Johann DESCHAMPS et Mme Angélique DECHAMPS, dt ensemble à AMEL SUR L'ETANG [55230], 5, rue Grande Rue de l'Eglise. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. **Immatriculation** au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 29

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution le 08/11/2017 de la Société Civile d'attribution au capital de 1.308 € **BAT ARUTOLI**. **Siège** : Les Hauts de Bencigniu - La trinité - 20137 PORTO-VECCHIO. **Objet** : construction d'un ensemble immobilier destiné à être attribué aux associés. **Gérante** : Mme Patricia FALCETTA, demeurant Les Hauts de Bencigniu - La trinité - 20137 PORTO-VECCHIO. **Durée** : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS AJACCIO.

N° 30

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/11/2017, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes. **Dénomination** : **Julor2b**. **Objet social** : Commerce. **Siège social** : Route d'Anghione lieu dit cavone, 20213 Castellare-di-Casinca. **Capital** : 100 €. **Durée** : 99 ans. **Président** : M. Trojani Laure, demeurant Route d'Anghione lieu dit cavone, 20213 Castellare-di-Casinca. **Immatriculation** au RCS de Bastia.

N° 31

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 3/12/2017, il a été constitué une SAS dénommée **CIVET SECCHI**. **Siège social** : 15 rue Jean Chiappe 20090 Ajaccio. **Capital** : 1 euros. **Objet** : le commerce de détail de tissus et de textiles en magasin spécialisé, vente et rachat de vêtements et accessoires d'occasion. **Président** : M. Mickael Civet, 15 rue Jean Chiappe 20090 Ajaccio. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS de Ajaccio.

N° 32

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 19 décembre 2017 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : T.T.M.D

Forme : SARL

Capital : 200 euros

Siège social : C/. Madame TOMASI Marie Josée, Bâtiment C10, APPT 84, ARENA, RN 198, 20215 VESCOVATO

Objet Social : Débit de boisson de Licence IV ème Catégorie

Durée : 99 ans

Gérant : Monsieur TOMASI Thierry né le 25 août 1983 à Bastia [2B]

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 33

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution de la sci : **SCI ARTHI**. **Siège** : 29 Lot. Paterno 20600 Furiani. **Capital** : 100 euros. **Objet** : immobilier. **Gérant** : **Thierry Da Silva Cerquido**, 29 lot. Paterno, 20600 Furiani. **Durée** : 99 ans au RCS de Bastia.

MODIFICATION GERANT

N° 34

KYNOS

S.C.M au capital de 1.372 €

Lieu-Dit Vigna Majo

Rond Point du Casino, 20110 Propriano
429 848 575 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 11 décembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du même jour de :

*** Procéder à la nomination d'un co-gérant** : A compter de ce jour, est nommée co-gérante : La SELARL ANDERHUBER KINE PRO2A, représentée par son gérant Monsieur ANDERHUBER Maxime, né le 22 septembre à Belfort [90], de nationalité française, dont le siège social est : 5, route de Vigna Majo - 20110 PROPRIANO. L'article 14 des statuts est modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire et des statuts modifiés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 35

SNC TABAC VALLI

Quartier La Poretta

20137 Porto-Vecchio

418 760 237 RCS Ajaccio

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 décembre 2016, il a été pris acte de la démission du gérant Madame Josiane VALLI épouse de Monsieur Jean Marc MICHEL, née le 18 juin 1949 à PORTO-VECCHIO [Corse du Sud] demeurant 128 Marina di Fiori, 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 30 décembre 2016.

Monsieur Pierre Christian VALLI époux de Madame Florence GONZALEZ, né le 1 janvier 1967 à PORTO-VECCHIO [Corse du Sud] demeurant 128 Marina di Fiori, 20137 PORTO-VECCHIO demeure seul gérant à compter de cette même date. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Pour Avis, Maître Sylvie MICHELI

N° 36

**SCP Jacques MENEAU
Julien SOUNALET**

Notaires associés

à La Ferté Saint Aubin (Loiret)

**MODIFICATION
DES DIRIGEANTS**

Aux termes d'un acte reçu par Me Jacques MENEAU, notaire à LA FERTE SAINT AUBIN (Loiret) le 2 décembre 2017, Melle Ghislaine BOQUET a présenté aux associés de la SCI LA VALLETTE au capital de 800,00 euros, ayant son siège social à SANTA MARIA DI LOTA [20200], 7 bis route de la Corniche, identifiée au RCS de BASTIA sous le numéro 535 267 868, sa démission de ses fonctions de cogérante de ladite société à compter du 2 décembre 2017. Monsieur Fabrice ZUCCONI, demeurant à OLIVET [45160], 87 allée des Roillelets, est seul gérant à compter du 2 décembre 2017.

Mention en sera faite au RCS de BASTIA.

N° 37

SAINT ANTOINE IMMOBILIER

SARL au capital de 7622,45 euros

Siège social : 28, Bd Benoîte DANESI

20200 Bastia

RCS Bastia 383 579 653

CHANGEMENT DE GERANT

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04 décembre 2017, il a été décidé ce qui suit :

Changement de gérance : L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Laurent COLOMBANI de ses fonctions de gérant à compter du 04 décembre 2017 et décide de nommer Madame Elisabeth COLOMBANI PRUNIER, demeurant Résidence le Faustina A, route de Casevecchia, 20200 Ville Di Pietrabugno, en tant que nouveau gérant à compter du 04 décembre 2017. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis, La gérance.

N° 38

AVIS

MIALCO S.A.R.L. au capital de 1.000 euros Siège social : 2 route de Mezzavia Pôle de Suartello 20090 AJACCIO 829 085 331 R.C.S. AJACCIO Aux termes d'un Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Octobre 2017, Monsieur Charles KRZENTOWSKI, demeurant 20 avenue du Parc Saint James 92200 NEUILLY SUR SEINE a été nommé en qualité de co-gérant aux côtés de Monsieur Alain KRZENTOWSKI. L'inscription modificative sera effectuée au R.C.S. de AJACCIO.

N° 39

AVIS

S.E.L.A.R.L CABINET DE CHIRURGIE DENTAIRE ET IMPLANTAIRE BD PAOLI SELARL au capital de 7.500€. Siège social : 37 bis boulevard Paoli, 20200 BASTIA. 508 922 762 RCS de BASTIA. Le 30/11/2017, par décision unanime, les associés ont décidé de nommer gérant, Mme Andréa LAPLANCHE-AZOULAY résidence San Ghjisé chemin du Macchione, 20200 BASTIA. Mention au RCS de BASTIA.

N° 40

FIBROBATE

SARL au capital de 1000,00 euros,

Petra Turchina, Ldt Campo Valone

20620 Biguglia

791 884 083 RCS Bastia

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 décembre 2017, il a été pris acte de nommer en qualité de nouveau gérant, à compter du 26 décembre 2017 : M. OUKHATTOU El Yazid demeurant Residence Les Vallons du Macchione, Bât. 13, 20600 BASTIA, en remplacement de M. OUKBI Abdessamad pour cause de démission.

Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 41

SCI BALCONCELLO

Capital 48.021,44 EUR

Siège : Route de la Mer

20240 Ghisonaccia

RCS Bastia 350 590 147

Suite au décès de Mme CATALA Martine, l'AGE du 15/11/2017 a nommé M. CATTINI Joseph, demeurant à Ghisonaccia - 20240, gérant de la société.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 42

SARL

« PC ENVIRONNEMENT »

530 228 337 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'AGE du 15/12/2017, le siège social a été transféré, de « KM 3.5 ROUTE DE MEZZAVIA, 20000 AJACCIO » à l'adresse suivante « Chez SARL TOXI-CORSE - lieu-dit Pernicaggio - MEZZAVIA - 20167 SARROLA CARCOPINO », avec effet rétroactif au 21/06/2017. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

N° 43

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

ALTU VIAGHJU SARL au capital de 3000,00 Euros résidence du scudo, le coralia C, 20000 Ajaccio 520382367 R.C.S. Ajaccio Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22/11/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 5 rue du moutier, 94370 Sucy en brie à compter du 22/11/2017. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

N° 44

AVIS

PASCAL EBENISTERIE SASU au capital de 1000,00 Euros 12 Lot Raimbow, Lieu dit Stradda Vecchia, 20290 BORGIO 805148129 R.C.S. Bastia Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04/12/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au **VILLA PRIMAVERA, RUE MERLE TINTORAJO, 20600 FURIANI** à compter du 04/12/2017. **Présidence** : Monsieur BERTOLUCCI PASCAL, demeurant VILLA PRIMAVERA, RUE MERLE TINTORAJO, 20600 FURIANI. **Mention** en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 45

S.A.S L'APPART

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 €

Immeuble Le Sphinx, Rue Maréchal Juin

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 798 250 239

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 Décembre 2017, l'associé unique a décidé de transférer à compter du 20 Décembre 2017 le siège social qui était situé immeuble Le Sphinx - rue maréchal Juin 20 137 Porto-Vecchio à l'adresse suivante : **Immeuble San Antone - Route de l'Os-pedale - 20137 Porto-Vecchio**. L'article 4 des statuts a été, en conséquence, mis à jour.

Pour avis et mention,
La Présidence.

N° 46

TSC

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 238.000.00 €

Siège social :

Chemin de Ranucchiettu Lot 3 et 4

Mezzavia - 20167 Ajaccio

808 614 549 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associé unique du 01 décembre 2017 :

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/12/2017, de Chemin de Ranucchiettu Lot 3 et 4 MEZZAVIA, AJACCIO (Corse), à **AJACCIO (Corse) résidence les Amandiers Bât D1, rue Colonel et Capitaine Biancamaria**.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

N° 47

**Sté Ingénierie
des Techniques
Electriques Corse (ITEC)**

Forme : EURL - Capital : 5000 €

Siège : Hameau de l'Olmo, 20167 Peri

RCS Ajaccio N° 507 670 636

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 11/12/2017.

Les associés ont décidé de transférer le siège social de [ancien siège] HAMEAU DE L'OLMO 20167 PERI à **[nouveau siège] Résidence Empire, Bt B1, Avenue Maréchal Lyautey**, à compter du 01/01/2018. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de AJACCIO

Pour avis,

N° 48

AVIS

Aux termes d'une délibération en date du 01 septembre 2016, les associés de la société **WALK ON SCALES**, SAS au capital de 1000euros, demeurant 37 Rue Espérandieu, 13001, MARSEILLE, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 810 432 872, ont décidé de transférer le siège social à **6 Lotissement Orsajo, 20620 BIGUGLIA**, l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. **Présidente** : Mme MALON MéliSSa, demeurant N°6 Lotissement Orsajo, 20620 BIGUGLIA

Pour avis - La présidente.

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

SARL GALIGRE, au capital de 290.000 euros, immatriculée au RCS Nanterre, par décision de l'AG mixte du 07/09/17 le siège social de la SARL GALIGRE, RCS Nanterre 402 303 648, est transféré du 19 petit sentier Savoie, 92320 Chatillon, vers «Bunavajola, chiusella, 20114 Figari», à compter du 31/12/2017, l'adresse de correspondance restant à Chatillon». Les statuts ont été modifiés en conséquence, et mention sera faite aux RCS de Nanterre et d'Ajaccio.

MODIFICATIONS STATUTAIRES**B. LEONELLI**

Avocat, 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

ELECTRICITE INDUSTRIELLE AUTOMATISMES - E.I.A. -

Société à Responsabilité Limitée
en cours de transformation
En Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.500.000 €
Siège social : Biguglia [20620]
Z.I. Tragone - Lot n°35
R.C.S. : Bastia n° 312 045 370

TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 Décembre 2017 enregistré à BASTIA le 28 Décembre 2017 dossier 2017 38067, référence 2017 A 01782, il résulte que : La collectivité des associés de la société «ELECTRICITE INDUSTRIELLE AUTOMATISMES», a décidé la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée à compter du 27 Décembre 2017. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention :
Société à Responsabilité Limitée
Nouvelle mention :
Société par Actions Simplifiée

Administration :

Ancienne mention :
Gérant : Monsieur Claude, Christian GUIDINI, né le 04 Juillet 1963 à PARIS [75014] demeurant à BASTIA [20600] Lotissement Ducros, Lieudit Subigna.

Nouvelle mention :
Président : Monsieur Claude, Christian GUIDINI, né le 04 Juillet 1963 à PARIS [75014] demeurant à BASTIA [20600] Lotissement Ducros, Lieudit Subigna.

Assemblées : Les assemblées sont convoquées par le Président par tous moyens avant la date de réunion. Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Agrement : Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément préalable des actionnaires donné par décision collective adoptée à la majorité des 2/3 des actionnaires. Mention sera faite au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis.

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

TRAGONE MATERIEL ELECTRIQUE - TRAMELEC -

Société à Responsabilité Limitée
En cours de transformation
en Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 420.000 €
Siège social : Biguglia [20620]
Z.I. U Tragone
R.C.S. : Bastia N° 377 624 267

TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 Décembre 2017 enregistré à BASTIA le 19 Décembre 2017 dossier 2017 37192, référence 2017 A 01719, il résulte que : L'associé unique de la société TRAGONE MATERIEL ELECTRIQUE, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du 12 Décembre 2017. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention :
Société À Responsabilité Limitée
Nouvelle mention : Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Administration :

Ancienne mention : **Gérant :** Monsieur Claude, Christian GUIDINI né le 04 Juillet 1963 à PARIS [75014] demeurant à BASTIA [20600], Lotissement Ducros, Lieudit Subigna.

Nouvelle mention : **Président :** Monsieur Claude, Christian GUIDINI né le 04 Juillet 1963 à PARIS [75014] demeurant à BASTIA [20600] Lotissement Ducros, Lieudit Subigna. Mention sera faite au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis.

NUCLEO

S.A.S. au capital de 85.000 €
25, rue du Mont Cenis - 75018 Paris
810 816 280 RCS Paris

MODIFICATIONS

Suivant AGE en date du 18/12/2017, il a été décidé :

- **d'augmenter le capital social** d'un montant de 15.000 €.

Le capital social est fixé à la somme de 100.000 € divisé en 100.000 actions de 1 € chacune.

- **de transférer le siège social** au Chemin de la Tour, Isolella, 20166 Pietrosella à compter du 18/12/2017.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Président : Monsieur Laurent DOMINATI, 25, rue du Mont Cenis, 75018 Paris
Directeur général : Claude AMZALLAG DOMINATI, 25, rue du Mont Cenis 75018 Paris.

La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis.

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

EIA INGENIERIE

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
En cours de transformation
en Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 1.000 €
Siège social : Biguglia [20620]
Z.I. U Tragone - Lot n° 35
R.C.S. : Bastia N° 803 633 288

TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08 Décembre 2017 enregistré à BASTIA le 19 Décembre 2017 dossier 2017 37193, référence 2017 A 01720, il résulte que : L'associé unique de la société EIA INGENIERIE, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du 08 Décembre 2017.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention :
Société À Responsabilité Limitée
Nouvelle mention : Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Administration :

Ancienne mention : **Gérant :** Monsieur Claude, Christian GUIDINI né le 04 Juillet 1963 à PARIS [75014] demeurant à BASTIA [20600], Lotissement Ducros, Lieudit Subigna.

Nouvelle mention : **Président :** Monsieur Claude, Christian GUIDINI né le 04 Juillet 1963 à PARIS [75014] demeurant à BASTIA [20600] Lotissement Ducros, Lieudit Subigna.

Mention sera faite au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis.

AVIS DE TRANSFORMATION

POLI PLOMBERIE SARL au capital de 10000 € Siège social : Lieu-dit Femeniccia, Chemin des Asphodèles, 20240 Ghisonaccia 477 767 305 RCS de Bastia L'AGE du 08/12/2017, a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 08/12/2017 et a nommé en qualité de Président M. POLI Patrick, demeurant Lieu-dit Femeniccia Chemin des Asphodèles, 20240 Ghisonaccia. Il a également été nommé en qualité de **Directeur Général** : Mme POLI Lilly, demeurant Lieu-dit Femeniccia Chemin des Asphodèles, 20240 Ghisonaccia. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance. **Accès aux assemblées et vote :** Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix **Transmission des actions :** Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants, et soumise à agrément dans les autres cas Modification du RCS de Bastia.

**Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38 .54.71

Suivant décisions du 29/11/2017, l'associé unique de « **KOBA** », SARL au capital de 1000 euros, dont le siège est Quartier de l'Ospédale, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 820 886 174], a décidé de modifier l'objet social de la société qui sera désormais limité à l'acquisition et la gestion de toutes participations ou valeurs mobilières. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

**Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant AGE du 29/11/2017, les associés de la société « **E.M.A HOLDING** », SARL au capital de 10.000 euros, dont le siège est Chemin d'Agnareda, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 802 913 780], ont décidé de modifier l'objet social qui sera désormais limité à l'acquisition et la gestion de toutes participations ou valeurs mobilières. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

EURL « JMC »

Entreprise Unipersonnelle
à responsabilité limitée
Au capital de 7800 euros
Siège social : 86 Rue Fesch
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 435 176 276

Par décision du 20 Décembre 2017, l'associée unique a adopté les modifications suivantes :

Il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 20 Décembre 2017. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

La société a pour objet : La vente d'article de confection, prêt à porter, sports, nautiques, chaussures, etc ...

*** Nouvelle mention :**

La société a pour objet : La gestion de patrimoine, et le cas échéant la location meublée éventuellement avec prestations.

Le reste de l'article reste inchangé.

Le siège social a été transféré à **Résidence Pasci Pecura, Immeubles Les Gentianes, 20000 AJACCIO**, à compter du 20 Décembre 2017.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 58

DSP COMMUNICATION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1500.00 €
Siège social : Route du Village
20290 Lucciana
481 667 244 RCS Bastia

**AVIS
DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2017, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

FORME : société par actions simplifiée
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément de toutes les cessions d'actions par les actionnaires.

NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION :

Président :

- Madame Stéphanie ACQUATELLA, demeurant à Lieu-dit Quercio Route du Village, 20290 LUCCIANA (Corse).

Directeur Général : Monsieur OURS PAUL ACQUATELLA, demeurant à Lieu-dit Quercio Route du Village, 20290 LUCCIANA (Corse). Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 59

L'ESCALE LOUNGE

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1000.00 €
Siège social : 5, rue Chanoine Leschi
20200 Bastia
817 633 316 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'associé unique du 29/11/2017, il résulte que :

Monsieur SAFFOUR Ahmed demeurant Bât J52 Paese Novo à Bastia (Haute Corse) a été nommé Président de la société en remplacement de Monsieur Salah LABRECHE, démissionnaire, sans limitation de durée.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 60

E.C. HOLDING

SC au capital de 5000 Euros
Siège social : Route des Cèdres
Résidence Parc Impérial
Le Taverny - 20000 Ajaccio
538 189 804 RCS Ajaccio

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 04/12/2017, il a été décidé de transformer la société en SARL sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés or Emmanuel Caron a été maintenu en qualité de gérant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Ajaccio.

N° 61

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

**EIA PLOMBERIE
CLIMATISATION**

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
En cours de transformation
en Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle au capital de 2.000 €
Siège social : Biguglia [20620]
Z.I. U Tragone - Lot n° 35
R.C.S. : Bastia N° 793 502 287

TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08 Décembre 2017 enregistré à BASTIA le 19 Décembre 2017 dossier 2017 37194, référence 2017 A 01721, il résulte que : L'associé unique de la société EIA PLOMBERIE CLIMATISATION, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du 08 Décembre 2017. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : Société À Responsabilité Limitée
Nouvelle mention : Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Administration :

Ancienne mention - Gérant : Monsieur Claude, Christian GUIDINI né le 04 Juillet 1963 à PARIS [75014] demeurant à BASTIA [20600], Lotissement Ducros, Lieudit Subigna.

Nouvelle mention - Président : Monsieur Claude, Christian GUIDINI né le 04 Juillet 1963 à PARIS [75014] demeurant à BASTIA [20600] Lotissement Ducros, Lieudit Subigna.
Mention sera faite au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour Avis,

N° 62

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE AGO SCI au capital de 1524,00 Euros ROUTE DE PASCIALELLA, PRECOJO, 20137 PORTO VECCHIO 422 141 788 R.C.S. Ajaccio
Sigle : SCI AGO Par décision en date du 26/12/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au ROUTE DE PORRA, LIEU DIT MORTONE, 20137 PORTO VECCHIO à compter du 26/12/2017. **Autres modifications** : - **Changement d'adresse du gérant** et de son épouse : ancien domicile : Fium d'Oso Lotissement Purreta 20137 Porto Vecchio, **Nouveau domicile** : Route de Porra Lieu-Dit Mortone 20137 Porto Vecchio. - **Cession de parts sociales** telle que chacun des associés suivants : M. Hervé Marchioni, Mme Mauricette Tourrenc épouse Marchioni, Mme Alix Marchioni, Mme Oriane Marchioni, Mr Grégoire Marchioni aura 20 parts. **Gérance** : Monsieur HERVE MARCHIONI, demeurant ROUTE DE PORRA, LIEU DIT MORTONE, 20137 PORTO-VECCHIO Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

N° 63

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 - BASTIA
Tél : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

EIA SURVEILLANCE TRAFIC
Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
En cours de transformation
en Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle au capital de 1.500 €
Siège social : Biguglia [20620]
Z.I. U Tragone - Lot n° 35
R.C.S. : Bastia N° 508 193 125

TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08 Décembre 2017 enregistré à BASTIA le 19 Décembre 2017 dossier 2017 37191, référence 2017 A 01718, il résulte que : L'associé unique de la société EIA SURVEILLANCE TRAFIC, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du 08 Décembre 2017. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : Société À Responsabilité Limitée
Nouvelle mention : Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Administration :

Ancienne mention - Gérant : Monsieur Claude, Christian GUIDINI né le 04 Juillet 1963 à PARIS [75014] demeurant à BASTIA [20600], Lotissement Ducros, Lieudit Subigna.

Nouvelle mention - Président : Monsieur Claude, Christian GUIDINI né le 04 Juillet 1963 à PARIS [75014] demeurant à BASTIA [20600] Lotissement Ducros, Lieudit Subigna.
Mention sera faite au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour Avis,

**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL**

N° 64

CODIM 2

Société Anonyme
Au capital de 19.611.472,00 €
Ramené à 15.012.725,98 €
Siège social : Route Nationale 193
20600 Furiani
400 594 412 RCS Bastia

L'assemblée générale extraordinaire du 30/11/2017 a décidé d'augmenter le capital social de 15.000.000,00 € par l'émission de 937.500 actions nouvelles de 16 € chacune puis de le réduire de 19.598.746,02 € par résorption à due concurrence des pertes de l'exercice clos le 31/12/2016 et par réduction de la valeur nominale des actions de 16 € à 6,94 € ; Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

* Ancienne mention

Capital : 19.611.472 €

* Nouvelle mention

Capital : 15.012.725,98 €

N° 65

**BALESTRA - GUIDI
DONATO - MARTINAGE
BGDM**

Avocats Associés
50, Rue Sylvabelle
13006 Marseille

ANGE MICHEL

Société Anonyme à directoire
et conseil de surveillance
Au capital ancien de 500.000 €
Au capital nouveau de 733.280 €
Siège social : Lieu-dit San Ornello
20290 Borgo
RCS Bastia 340.515.0555

Par AGE du 28 décembre 2017 les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social qui est actuellement de 500.000 €, divisé en 6250 actions de 80 € d'une somme de 233.280 € par voie d'apport en nature et de le porter à 733.280 €.

Le nouveau capital ressort ainsi à 733.280 €, par l'attribution de 2916 actions nouvelles d'un montant nominal de 80 €, avec une prime d'émission de 2.665 € par action ; soit création de 1836 actions nouvelles de 80 € pour Monsieur Henri ZUCCARELLI et de 1080 actions nouvelles pour Madame Nicole ZUCCARELLI.

Le capital social ressort ainsi à 733.280 €.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BASTIA.

N° 66

GROUPE PIERRE NATALI

SARL au capital de 1.671.516 €
Siège : RN 193 - 20290 Borgo
384 687 265 RCS de Bastia

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 21 décembre 2017 que le capital social a été augmenté de 749.730 € pour être porté à 2.421.246 €, par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, La Gérance.

N° 67

BRACCONI FINANCES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Chemin d'Agliani
20200 Bastia
Immatriculée auprès du RCS
de BASTIA sous le n° 831 798 970

**Avis d'augmentation
du capital par voie
d'augmentation
du nombre de parts sociales**

L'associé unique en date du 21 décembre 2017 a décidé d'augmenter le montant du capital social de 1.000 euros à 451.000 euros par voie d'émission de 45.000 parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 10 euros. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence. Modification au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 68

CADEX

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 3.349.500 €
 Siège social : Centre Commercial
 Port Toga - CS 60001
 20291 Bastia Cédex
 RCS Bastia 538 846 585

Aux termes du procès-verbal des décisions des Associés et du procès-verbal des décisions de la Présidente en date du 4 décembre 2017, il résulte que :
 - Le capital social de la Société a été réduit d'un montant d'un million deux cent quarante-neuf mille cinq cent euros [1.249.500 €] par voie de diminution de la valeur des 1.500 actions composant le capital de la Société de 2.233 euros par action à 1.400 euros par action et affectation à due concurrence au compte « Réserve indisponible » ;
 - Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

*** Ancienne mention :**

Capital : 3.349.500 euros

*** Nouvelle mention :**

Capital : 2.100.000 euros

Mention sera faite au RCS de BASTIA

Pour avis,

N° 69

CUISINE PASSION

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 10.000 euros
 Siège social :
 Zone Industrielle de Tragone
 Lot 18 - 20620 Biguglia
 Immatriculée auprès du RCS
 de BASTIA sous le n° 823 950 639

**Avis d'augmentation
 du capital par voie
 d'augmentation du nombre
 de parts sociales**

L'associée unique en date du 21 décembre 2017 a décidé d'augmenter le montant du capital social de 10.000 euros à 120.500 euros par voie d'émission de 11.050 parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 10 euros. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence. Modification au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,

N° 70

SUD POMPAGE BETON

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 8000 euros
 Porté à 8000 euros
 Siège social : Lieu-dit Ceppu
 20167 Cuttoli-Cortichiatu
 453 699 308 RCS Ajaccio

Aux termes d'une AGE en date du 4 décembre 2017, le capital social a été réduit de 8000 euros à 4010 euros par rachat et annulation de 399 parts sociales. Concomitamment, l'AGE a décidé d'augmenter le capital social de 3990 euros par l'incorporation directe de réserves au capital.

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à HUIT MILLE euros [8000 euros].

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à HUIT MILLE euros [8000 euros].

Pour avis, La Gérance.

N° 71

**NUMERICOMPTA**

SAS au capital de 2.725.850 €
 Siège social : 13, Cours du Général
 De Gaulle, 20100 Sartène
 511 648 057 RCS d'Ajaccio

L'AGE du 29/12/2017 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 2.725.850 Euros, à 2.835.850 Euros Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 72

SC BAGNI

Société Civile
 Au capital de 2.852.000 €
 Siège : Zone Industrielle du Vazzio
 20090 Ajaccio
 750 788 952 Rcs D'ajaccio

Par décision de l'AGE du 18/09/2017, il a été décidé de augmenter le capital social de 4.278.000 € par apport de titres, le portant ainsi à 7.130.000 €. Mention au RCS d'AJACCIO.

AVIS DE CESSION

N° 73

**Maître Marie Louise CIAVALDINI**

Notaire Associé
 de la Société Civile Professionnelle
 Maître Marie Louise CIAVALDINI,
 notaire » titulaire d'un Office
 Notarial à CALENZANA
 (Haute-Corse) - 20214 - soussigné

**AVIS D'UNE CESSION
 DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Marie Louise CIAVALDINI, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle "Etude de Marie-Louise CIAVALDINI" titulaire d'un office notarial dont le siège est à CALENZANA, Lot. l'Oliveiraie, lieu-dit Anunziata le 6 décembre 2017 enregistré à BASTIA le 14 décembre 2017 N° 2017N00491, Monsieur Paul VESPERINI, retraité, et Madame Annie Claude BENETEAU, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à L'ILE ROUSSE [20220] Rue Jean André VESPERINI, Ont cédé à la Société dénommée FRANCESCU, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à L'ILE ROUSSE [20220] Rue Paoli, identifiée sous le numéro SIREN 829 593 896 RCS BASTIA. Un fonds de commerce de VENTE CUIRS ET PEAUX FRIPERIE connu sous le nom de SOLDARIA situé et exploité à L'ILE ROUSSE 20220, Rue Paoli. **Moyennant le prix de : SOIXANTE MILLE EUROS [60.000,00 euros]** s'appliquant en totalité aux éléments incorporels. Et pour lequel le vendeur est inscrit au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 320 995 673 Prise de possession au jour de l'acte. Les oppositions devront être faite chez Maître Marie Louise CIAVALDINI où domicile est élu dans les DIX [10] jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

Pour unique insertion,
 Maître Marie Louise CIAVALDINI,
 Notaire.

N° 74

**Olivier PELLEGRINI**

Avocat à la Cour
 Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
 20200 Bastia
 Tél. 04.95.32.05.85
 Fax : 04.95.32.13.35
 e-mail : pellegrini.olivier@wanadoo.fr

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 18/12/2017, enregistré service de la publicité foncière et de l'enregistrement Bastia le 28/12/2017, dossier 2017 37968, référence 2017 A 01768.

La société **SODEX**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 200,00 euros, dont le siège social est 1 Rue St Erasme 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 527 947 436 RCS BASTIA, représentée par son Gérant Stéphane, Sauveur ANTHON

A CEDE à La Société **BLACK SHEEP**, Société A Responsabilité Limitée au capital de 10.000,00 €, dont le siège social est 1 Rue St Erasme - 20200 - BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le n° 831 360 540, représentée aux présentes par ses Gérants M. Julien MARTIN et M. Paul SCHNEIDER.

Un fonds de commerce de : Débit de Boissons licence IV catégorie, pub, snack, taverne, café-concert, salon de thé, glacier, sis 1 Rue Saint Erasme - 20200 BASTIA, moyennant le prix de 257.500,00 euros

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 18 décembre 2017.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au Cabinet de Maître Olivier PELLEGRINI, Avocat, Port de Plaisance de TOGA - 20200 BASTIA

Pour avis

N° 75

**CESSION
 FONDS COMMERCE**

Par acte SSP en date du 21/12/2017, enregistré au service des impôts des entreprises de AJACCIO, le 21/12/2017, Dossier n° 2017 39614 référence 2017 A 01868 **PHARMACIE DES PLAGES**, SARL au capital de 7622 euros, ayant son siège social Boulevard Tino Rossi Espace Santa Lina, 20000 Ajaccio, 352 604 011 RCS d' Ajaccio A cédé à **SELJURL PHARMACIE DES PLAGES**, SELJURL au capital de 10000 euros, ayant son siège social Boulevard Tino Rossi Espace Santa Lina, 20000 Ajaccio, 833 209 075 RCS d' Ajaccio, un fonds de commerce d'officine de pharmacie, comprenant: Le nom commercial, l'enseigne, la licence d'exploitation, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage, les abonnements téléphoniques, le matériel et mobilier servant à l'exploitation du fonds sis Boulevard Tino Rossi, Espace Santa Lina, 20000 Ajaccio, moyennant le prix de 610 750 euros. La date d'entrée en jouissance est fixée au 01/11/2017. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds cédé : Pharmacie des Plages Boulevard Tino Rossi Espace Santa Lina - 20000 Ajaccio.

Pour avis,

**ICN : Annonce légale
 FAX : 04 95 32 02 38**

**LOCATION GERANCE
 FIN DE GERANCE**

N° 76

**F. LEONELLI**

Avocat
 5, Rue César Campinchi
 20200 Bastia
 Tél : 04.95.31.69.67
 Fax : 04.95.32.79.15

**RESILIATION
 DE BAIL COMMERCIAL**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 26 Décembre 2017, enregistré à BASTIA le 28 Décembre 2017, Dossier 2017 38072, référence 2017 A 01783, Les **consorts GREGORI**, demeurant à SAINT-FLORENT [20217], Bailleurs, et Monsieur **Dan SABBAGH**, demeurant à SAINT-FLORENT [20217], preneur, ont résilié amiablement le bail commercial consenti les 27 et 30 Septembre 2006 portant sur un local sis à SAINT-FLORENT [20217] Rue Centrale, dans lequel était exploité un fonds de commerce de Bazar, souvenirs, articles de plage, de pêche, moyennant une indemnité de 102.500 euros. Les oppositions seront reçues auprès de Maître Florence LEONELLI, domiciliée à BASTIA [20200], 5 Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour avis,

N° 77

**AVIS
 DE LOCATION GÉRANCE**

Suivant un acte sous seing privé en date du 28 décembre 2017 **Madame CA-TELAINE Ginette épouse BATTAGLIA** confie et concède en **location-gérance** par les présentes à **La société A-CSETTA**, Société par Actions Simplifiées, au capital de 500 euros dont le siège social est situé Avenue de Borgo 20290 BORGIO, représentée par son Président Monsieur NAPOLI Christopher, Sauveur, Jacky, demeurant Scolca, 20290 BORGIO, la dite société en cours d'immatriculation au RCS de BASTIA, son fonds de commerce de vente de fruits et légumes, produits corse situé à BORGIO [20290]- Avenue de Borgo. Le dit contrat a été consenti pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2018.

N° 78

LOCATION-GERANCE

Suivant acte s.s.p. en date à AJACCIO du 21 décembre 2017, la société **PHINAN**, SARL au capital de 10.000 € euros dont le siège est sis Marine de l'Isolella - PIETROSELLA [20166 Corse du sud], immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro B 503 843 492 a donné en location-gérance à la société **SCAGLIONI**, SARL au capital de 1000 € euros dont le siège est sis 14, rue Forcioli Conti - AJACCIO [20 000 Corse du sud], immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro B 833 812 845, un fonds de commerce de restauration à l'enseigne « **PAILLOTTE DE L'ISOLELLA** » sis et exploité Chemin de l'Isolella - PIETROSELLA [20166 Corse du sud], pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2018, renouvelable ensuite d'année en année, par tacite reconduction sauf dénonciation.

Pour insertion,

FIN DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 22 mai 2017, Monsieur Argante Joseph CASTELLI, immatriculé sous le numéro A 307 441 584, RCS de BASTIA, domicilié lieu-dit Chiapatella, Folelli, 20213 PENTA DI CASINCA, Madame Clothilde LOVISI, domiciliée route de la mer, Folelli, 20213 PENTA DI CASINCA, Madame Marie-Octavie CASTELLI, domiciliée 52 bis Avenue du Prince de Galles, 06400 CANNES, Madame Dominique CASTELLI, domiciliée 12 rue Poncelet, 75017 PARIS, Propriétaires indivis du fonds, ont mis fin au contrat de location-gérance consenti à compter du 15 mars 2012 à Mademoiselle Pauline RAYER, Chef d'entreprise individuelle, dont le siège social est à Restaurant l'Atelier, Folelli, 20213 PENTA DI CASINCA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 522 152 305, Pour une branche d'activité de fonds de commerce de RESTAURANT, sis et exploité à Folelli, 20213 PENTA DI CASINCA, et cela à compter du 30 août 2017.

Pour avis et mention,

N° 80

AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/12/2017, Mme Marie-France ANGELOTTI née PESARRODONA, demeurant commune de CASAGLIONE 20111 TIUCCIA, immatriculée sous le n° 482 191 814 RCS AJACCIO,

A confié en location gérance à :

La société, PAN DE LUXE, SAS au capital de 1000 Euros, dont le siège social est situé à Hammeau de Tiuccia - 20111 CASAGLIONE, en cours d'immatriculation au RCS d'AJACCIO, Un fonds de commerce consistant en un point chaud saisonnier à l'enseigne « AU PAIN GOURMAND », sis et exploité à TIUCCIA 20111, Lieudit U Castellu, pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2018.

N° 81

AVENANT

La LOCATION GERANCE d'un fonds de commerce de salon de coiffure à l'enseigne SORAYEL COIFFURE sis à Luri entre SARL PETTINATURA et Mme AL-LAERT Aline a été renouvelée d'un commun accord du 02/09/2017 au 09/12/2017»

N° 82

DEBUT DE LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP en date du 18/12/2017 à BASTIA, la location gérance consentie par Mme VANNUCCI Véronique, loueur à la SASU BTY 2D au capital de 500 € dont le siège est à ALERIA (20270) RN 200, Lieu-dit Ruale, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro 824081780 représentée par Madame MOUÏSSON Clélia locataire gérante portant sur le fonds de commerce Débit de Boissons de IVème Catégorie, sis et exploité lieu-dit Ruale - RN 200 - 20270 ALERIA plus connu sous l'enseigne « LE DOLLHOUSE » est résiliée à compter du 31 décembre 2017.

Pour insertion.



DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 83



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et en droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Par AGE en date du 14 mars 2017, les associés de la société "TOP MOTOS", SARL au capital de 7622,45 €, dont le siège est situé 31 avenue Emile Sari [RCS BASTIA 391 548 518] ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14 mars 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Ils ont nommé comme liquidateur Monsieur Jean-François MUZIO, gérant associé, demeurant Bât A L'Agami 20620 BIGUGLIA.

Le siège de la liquidation est fixé 31 avenue Emile Sari - 20200 BASTIA. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

N° 84



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Aux termes de l'AGE du 31/03/2017, les associés de la société « BOULANGERIE-PÂTISSERIE DU PORT », SARL en liquidation au capital de 8 000 €, dont le siège de la liquidation est situé Quai Jérôme Comparetti - 20169 BONIFACIO [RCS Ajaccio 481 263 101], ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Monsieur Noël FABY, liquidateur, demeurant av. Sylvère Bohn, 20169 BONIFACIO, et constaté la clôture de la liquidation.

Le dépôt sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

N° 85

L'ARMOISE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 €
Siège social : 8, Place de Gaulle
Chez Sarl SICR, 20000 Ajaccio
RCS : Ajaccio 488 846 379

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale des associés, réunie le 31 août 2017, au siège social, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Monsieur APPIETO Antoine Joseph, liquidateur et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

STELLE DI CORSICA

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 5000 euros
Siège social : Le Village
20212 Erbajolo
Siège de liquidation :
Le Village, 20212 Erbajolo
809 285 125 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 11 décembre 2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Stéphane NATALINI, demeurant Le Village, 20212 ERBAJOLO, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Le Village, 20212 ERBAJOLO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 87

VALINCO GLISS

SARL au capital de 3000 €
Route Carrière du Rizzanèse
20100 Sartène
RCS d'AJACCIO 523 179 927
(2010 B 284)

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2017, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, en conformité des dispositions statutaires et légales, pour cause de cessation d'activité. L'assemblée générale susvisée a nommé en qualité de liquidateur Madame Myriam GUENIOT, gérante, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 88

NETTOYAGE IMPERIAL SARL Unipersonnelle au capital de 8000 Euros Bat C, Résidence Les Logis de l'Acqueduc, 20167 Mezzavia 444993471 R.C.S. Ajaccio Par décision de L'AGO en date du 18/12/2017 l'associé unique a : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Monsieur MORANDO José Bat C, Résidence Les Logis de l'acqueduc, 20167 Mezzavia, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Ajaccio.

L'ARMOISE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 €
Siège social : 8, Place de Gaulle
Chez Sarl SICR, 20000 Ajaccio
RCS : Ajaccio 488 846 379

AVIS DE CLOTURE DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Civile Immobilière L'ARMOISE », en date du 31 juillet 2017, et tenue au siège social a décidé la dissolution anticipée de la société la Société Civile Immobilière L'ARMOISE à compter du 31 juillet 2017.

Elle a nommé aux fonctions de liquidateur Monsieur APPIETO Antoine Joseph demeurant à Les Jardins de Santa Lina, Route des Sanguinaires - 20000 AJACCIO, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à 8 PLACE DE GAULLE, CHEZ SARL SICR - 20000 Ajaccio, siège social de la société.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la dissolution sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Le gérant,

N° 90

DISSOLUTION ANTICIPEE

CONCIERGERIE DE VANNINA SAS au capital de 500 euros, Porticcio 20166 Lieu dit Uccioli Grossetto Prugna. RCS Ajaccio 818 842 759. A compter A.G.E du 23-12-2017: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: Monsieur MEYER Wilfrid, 166 Rue De Famagouste, 34000 Montpellier. Siége liquidation : adresse liquidateur. Mention au RCS Ajaccio.

N° 91

SAS ASTRAGALE ARCHITECTURES

Société Par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social : Piazza Di A Chjappa
20213 Penta-Di-Casinca (Corse)
800 077 356 Rcs Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 31 octobre 2017, l'assemblée a :

- décidé la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 octobre 2017 suivi de sa mise en liquidation.

- conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. - fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : C/M. BRUNSTEIN, PIAZZA DI A CHJAPPA 20213 PENTA-DI-CASINCA.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.



AVIS DE MARCHÉ Procédure Adaptée / Entité Adjudicatrice

**(Montant Inférieur à 5.225.000 € HT)
CCI2B/DC/2017.099**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet du marché : Les Travaux de Réfection des taxiways E et G de l'aéroport de Bastia-Poretta.

Lieu d'exécution : Aéroport de Bastia Poretta

Type de marchés : travaux

Nomenclature Européenne CPV : 45235300-6 - Travaux de construction d'aires de manœuvre pour avions

Caractéristiques principales :

Il s'agit notamment de travaux de rabotage et réfection de la couche de roulement, de la réalisation de purges de structure, de la réfection des marques de chaussées, de travaux de mise à la côte et de requalification des ouvrages existants et réfection du caniveau à fente existant.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12.III, 27, 34.I.b du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 (dix) jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

Mode de dévolution :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots. **La présente procédure regroupe 8 (huit) lots :**

* **Lot n° 1 :** Réfection du Taxiway E

* **Lot n° 2 :** Réfection du Taxiway G

L'avis concerne deux marchés publics.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

* Les articles 110 à 131 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

* Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

* Crédits ouverts aux sections : 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée :

L'Euro
LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale / Département Juridique et Affaires Générales

Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat : au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article 44 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 05 février 2018 à 10 heures

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

* des garanties et de la capacité économique et financière

* des capacités techniques et professionnelles du candidat,

* ainsi de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années

.../...

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération pour chacun des lots :

- Prix [60%]
- Valeur technique [40%]

Le candidat remettra un mémoire technique qui précisera les dispositions que le candidat propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

- La méthodologie adoptée pour chacune des phases des travaux pouvant garantir le maintien des conditions d'exploitation de la plate-forme ;
- Moyens humains et matériels dédiés au chantier ;
- Les indications concernant la provenance des principales fournitures et les références et les fournisseurs correspondants ;
- Délai global de réalisation des prestations incluant les périodes d'approvisionnement et de préparation ;
- Le planning prévisionnel faisant apparaître de manière détaillée les différentes phases du chantier (y compris les périodes d'approvisionnement et de préparation).

Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2017.99

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale / Département Juridique et Affaires Générales
Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité
Palais consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex

ou
téléchargement sur le site: www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales / Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38 / 04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Aéroport de Bastia

Tél : 04.95.54.54.61 - Fax : 04.95.54.54.53

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,
- D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,
- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27 décembre 2017

N° 93

COMMUNE D'ALGAJOLA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune d'Algajola - Place du Monument aux Morts - 20220 ALGAJOLA

Tél. 04.95.60.70.47 - Fax. 04.95.60.64.88 - Email : mairie.algajola@gmail.com

Objet du marché :

Marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de rénovation de la toiture du bâtiment communal abritant l'école primaire et l'agence postale.

Type de procédure :

Marché de maîtrise d'oeuvre passé selon une procédure adaptée, en application des articles 27 et 90 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Lieu du marché : Commune d'Algajola (Haute Corse) - Visite sur site obligatoire -

Personne à contacter : Monsieur PARIGGI Maurice, Maire - Tél. 06.08.42.80.78

Critères de choix :

Taux de rémunération : 40%

Délais d'exécution : 40%

Valeur technique : 20%

Modalités de retrait et de dépôt des dossiers :

Par courrier, à l'adresse suivante :

Mairie d'Algajola

Place du Monument aux Morts

20220 ALGAJOLA

Par courrier électronique, à l'adresse suivante : mairie.algajola@gmail.com

Renseignements complémentaires :

Mairie d'Algajola - Place du Monument aux Morts - 20220 ALGAJOLA

Tél. 04.95.60.70.47 - Fax. 04.95.60.64.88 - Email : mairie.algajola@gmail.com

Date limite de réception des offres : le 29 janvier à 17 heures 30.

Date d'envoi à la publication : le 21 décembre 2017

N° 94



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA COSTA VERDE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE 20230 SAN NICOLAO

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU GITE D'ETAPE ET DE L'AUBERGE LUNA PIENA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

Communauté de Communes de la Costa Verde - Maison dit développement - 20230 SAN NICOLAO - TEL : 04.95.38.47.39/FAX : 04.95.38.47.41

2. TYPE D'ACHETEUR :

Etablissement public de coopération intercommunale.

3. OBJET DU MARCHÉ :

La communauté de communes recherche un partenaire professionnel OU associatif pour assurer la gestion et l'exploitation du gîte d'étape et de l'auberge Luna Piena,

4. NATURE :

L'exploitation du gîte et de l'auberge s'effectuera aux risques et périls du délégataire, à partir des équipements mis à disposition par la communauté de communes de la Costa Verde.

5. CADRE LEGISLATIF :

Délégation de Service public (DSP), en application des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

6. LIEU DE REALISATION :

Commune de SANTA REPARATA DI MORIANI / territoire de la Communauté de Communes de la Costa Verde.

7. LISTE DES PIECES A FOURNIR :

- Lettre de candidature,
- Toutes pièces justificatives, techniques comptables et financières démontrant :
 - L'aptitude du candidat et ses capacités professionnelles et financières.
 - L'expérience du candidat dans la gestion des équipements similaires (de restauration, d'hébergement touristique)
- Les certificats délivrés par les administrations et organismes chargés du recouvrement (impôts, TVA, URSSAF,) attestant de la régularité de sa situation ou de l'état annuel des certificats reçus.
- L'attestation sur l'honneur relative à l'absence de condamnation au cours des 5 dernières années, portée au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8231-1, L.8241-1, et 2, L.8221-1 et 2, L.8221-3 et 5, et L.5221-8 et 11 et L.8251-1 du Code du Travail.
- Tout document attestant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés telle que prévue par les Articles L.5212-1 à 5 du Code du Travail.

8. DUREE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :

Conformément à l'Article L.1411-2 du Code général des collectivités territoriales, la durée de la convention sera de 3 ans.

9. CRITERES DE CHOIX :

Garantie professionnelle et financière - Montant de la redevance - Aptitude à gérer un accueil touristique vert.

10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les candidatures devront parvenir sous pli recommandé avec accusé de réception ou être déposées au secrétariat de la communauté de communes de la Costa Verde contre récépissé.

11. DELAIS D'INTRODUCTION DES RECOURS :

Selon les dispositions du Code de Justice Administrative : En application de l'article L551-1 relatif au référé précontractuel, l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché.

Selon les dispositions des articles L551-12 à L551-23, relatives au référé contractuel. Un recours direct contre le contrat prévu, à l'article R551-7 peut être formé dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché en vertu de l'article R421-1, un recours est possible dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet.

12. DATE DE REMISE DES OFFRES :

Le 5 février 2018 à 11 heures

9. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION :

3 janvier 2018.

LE PRESIDENT,

N° 95

MAIRIE DE VENACO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme passant le marché : Commune de Venaco - Mairie de Venaco - Lieu dit « Saint Michel » - BP 2 - 20231 - Venaco - Téléphone : 04 95 47 00 15

Télécopie : 04 95 47 09 11

Objet du marché : Rénovation, restauration des vestiaires, des bassins et de la plage de la Piscine Municipale :

Rénovation, restauration des vestiaires :

* Lot 1 : Maçonnerie, Etanchéité et Peinture. * Lot 2 : Menuiseries bois.

* Lot 3 : Serrurerie. * Lot 4 : Plomberie, Sanitaires. * Lot 5 : Electricité.

Réfection des bassins et de la plage :

* Lot 6 : Maçonnerie, Etanchéité et Peinture. * Lot 7 : Piscine. * Lot 8 : Serrurerie.

* Lot 9 : Electricité.

Type de marché de travaux : Exécution

Procédure : Procédure adaptée

Conditions de participation

Justifications à fournir en phase de candidature :

- Lettre de candidature [DC1].
- Déclaration du candidat [DC2].
- Copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 43 du Code des Marchés Publics.
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionné à l'article L323-1 du code du travail.

Critères d'attribution : Offre économiquement et techniquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Offre de prix : 60% - Valeur technique : 40%

Date limite de remise des offres : 22 janvier 2018 à 12 heures

Date d'envoi à la publication : 20 décembre 2017

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

1 : Sur support papier : Mairie de Venaco - 20231 Venaco

mail : mairie.venaco@orange.fr - téléphone : 04 95 47 00 15

2 : Les entreprises pourront télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public MAIRIE DE VENACO. Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plate forme, une assistance est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34 €/min] du lundi au vendredi : 9h00/12h30 et 14h00/18h00.

N° 97

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune d'Aléria

Demande de permis de construire concernant une centrale photovoltaïque au sol, lieu-dit « Battaglia », présentée par la société « La compagnie du soleil 30 »

1ère parution,

Nature de l'installation : Centrale photovoltaïque au sol avec stockage d'électricité. Ce projet relève de la rubrique 2925 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

DUREE DE L'ENQUETE (arrêté n° 741-2017 du 28 décembre 2017) :

Du jeudi 25 janvier 2018 au lundi 26 février 2018 inclus.

SIEGE DE L'ENQUETE ET LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER : Mairie d'Aléria.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par décision du tribunal administratif de Bastia du 16 janvier 2017) :

Monsieur René ANDOLFO, inspecteur des finances publiques (ER), recevra les observations du public en mairie d'Aléria selon les modalités suivantes :

- jeudi 25 janvier 2018, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- jeudi 8 février 2018, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- jeudi 15 février 2018, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- lundi 26 février 2018, de 14 h 00 à 17 h 00.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'état compétente en matière d'environnement, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie d'Aléria, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Ce dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au point d'accès multimédia d'Aléria, lieu-dit « Stagnale », pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, à partir du site internet des services de l'état en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

Le public pourra communiquer ses observations, par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse.

(ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), au plus tard le 26 février 2018.

L'avis de l'autorité administrative de l'état compétente en matière d'environnement est consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à partir du site internet des services de l'état en Haute-Corse.

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/253>

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront aussi être adressées au commissaire enquêteur, par écrit, en mairie d'Aléria, 20 cours Charles-Jean Sarcocchi, BP 7, 20270 ALERIA.

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public, seront tenus à la disposition des personnes intéressées en mairie d'Aléria pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R. 423-32 du code de l'urbanisme. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

N° 96



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Collectivité Territoriale de Corse - 22 Cours Grandval, BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1. Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@ct-corse.fr. Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Révision de la sectorisation des collèges des zones urbaines et périurbaines d'Ajaccio et Bastia

Numéro de référence : 17S0118

Date limite de remise des offres : 25 janvier 2018 à 16h

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante: www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22-12-2017

RECTIFICATIF

N° 98



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tél : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans «L'Informateur Corse » numéro 6697, concernant le **changement de gérant** de la SARL « **ISOLA** »,

Il fallait lire :

Madame Denise LEONETTI, demeurant 26 A Lot. Saint François, Lieu-dit Bevinco, 20620 BIGUGLIA, (au lieu de Monsieur Eric DANAH, demeurant lieu-dit Terre Rosse, Erbalunga, 20222 BRANDO)

Pour avis au RCS de BASTIA.

N° 99

RECTIFICATIF

« Dans l'annonce légale numéro 71 paru dans « L'Informateur Corse Nouvelle » numéro 6692 du Vendredi 17 novembre 2017 concernant l'**avis de cession de parts** de la société « **SNC TABAC VALLI** » **il convient de rajouter :**

Forme de la société : Société En Nom Collectif. Domicile de Madame Josiane VALLI : 128 Marina di Fiori 20137 PORTO VECCHIO. Domicile de Monsieur Pierre Christian VALLI : 128 Marina di Fiori 20137 PORTO VECCHIO

Objet social de la société : exploitation d'un fonds de commerce d'articles de fumeur et de souvenirs

Durée de constitution de la société : 99 ans.

Pour avis, Me Sylvie MICHELLI.

N° 100

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, Journal du 16/06/ au 22/06/2017, n° 6670, concernant l'**avis de cession** entre **Mme Geneviève REYNAUD, Mrs Alexandre et Don Louis REYNAUD** au profit de la société 20132 PPE,

Il fallait lire : L'entrée en jouissance a été fixée au 19/09/2017

Au lieu de : L'entrée en jouissance a été fixée au 01/01/2017.

Pour avis.

DERNIERES MINUTES

N° 101

AVIS

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 12/12/17, le capital social de la société **SAS JOSEPHINE**, SAS au capital 10.000 € sis lot. n° 5 - ZAC de Campo Vallone, 20620 Biguglia (RCS de Bastia 833 670 235), a été augmenté d'une somme de 3.300 €, pour être porté de 10.000 € à 13.300 €, par apport en numéraire. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 102



Sébastien SEBASTIANI

Avocat à la Cour

35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Tél : 04.95.58.19.20

Fax : 04.95.31.82.38

E-mail : avocat@sebastiani.fr

SOCIETE CIVILE LUISI FRERES

Société Civile Immobilière

Au capital de 1524,49 euros

Siège social : Lieu-dit Ponticchio

San Nicolao - 20230 San Nicolao

337 716 757 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2017 :

Il a été décidé d'agréer la SC LUISI INVEST en qualité de nouvel associé ; l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence :

Article septième : CAPITAL SOCIAL

1° Le capital social composé des sommes faisant l'objet des apports cidessus constatés est fixé à la somme de 1524,49 euros. Il est divisé en 100 parts sociales de 15,2449 euros, chacune, numérotées de 1 à 100.

Ces parts appartiennent aux associés et leur sont attribuées en rémunération de leurs apports, de la façon suivante : A Monsieur Jean Michel LUISI, 50 parts sociales, numérotées de 1 à 50,

Ci 50

A la société civile LUISI INVEST, 50 parts sociales, numérotées de 51 à 100,

Ci 50

Total des parts composant le capital social..... 100 parts

Le reste de l'article est inchangé.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis,

N° 103



Olivier PELLEGRINI

Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga - Bât. A2

20200 Bastia

Tél : 04.95.32.05.85

Fax : 04.95.32.13.35

MAG

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social :

Résidence Saint PIERRE

Avenue Paul GIACOBBI

20600 Bastia

830 591 111 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie 14/12/2017 a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de Salon de thé, petite restauration, Marchand Ambulant, à compter du 14 décembre 2017, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de modifier, à compter du 14 décembre 2017, l'objet social pour être : Vente de bonbons, fabrication et vente de Bretzels et salon de thé, petite restauration, Marchand Ambulant. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

N° 104

AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Entre **SUD ASSAINISSEMENT**

Société par actions simplifiée au capital de 30.000 euros

Siège social : Chemin des Milelli, A Carosaccia, 20090 Ajaccio 345 306 815 RCS AJACCIO

ET CORSE 3D

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 euros

Siège social : Chemin des Milelli, A Carosaccia, 20090 Ajaccio 345 306 815 RCS AJACCIO En rémunération de cet apport partiel d'actif, soumis au régime juridique des scissions, la société CORSE 3D a augmenté son capital de 102 434 euros pour le porter à 102 534 euros par l'émission de 102 434 actions nouvelles de 1 euro de nominal chacune, entièrement libérées, de même catégorie, créées jouissance du 1er juillet 2017 et attribuées à la société SUD ASSAINISSEMENT.

Il n'a été émis aucune prime d'apport. Aux termes des décisions de l'Associée unique de la société SUD ASSAINISSEMENT du 20 décembre 2017 et des décisions de l'Associée unique de la société CORSE 3D du 20 décembre 2017, il résulte que le projet d'apport partiel d'actif a été approuvé, l'opération d'apport partiel d'actif et l'augmentation de capital sont devenues définitives en date du 20 décembre 2017 et que la société CORSE 3D a la jouissance des biens apportés depuis la date du 1er juillet 2017.

En conséquence de l'augmentation de capital, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Article 7 - Capital social

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à cent euros (100 euros). Il est divisé en 100 actions de 1 euro chacune, entièrement libérées."

Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à cent deux mille cinq cent trente-quatre euros (102.534 euros). Il est divisé en 102 534 actions de 1 euro de nominal chacune, de même catégorie."

Pour avis

N° 105

ETANCHEITES BASTIAISES

Société par Actions Simplifiée

à Associé Unique au capital de 1.000 €

Siège : Centre Commercial

de Ficabrana, 20620 Biguglia

800229742 RCS de Bastia

Par décision du gérant du 02/01/2018, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/01/2018 au **17 Rue de la République, 20620 BIGUGLIA**. Mention au RCS de BASTIA.

N° 106

SCI N2M

SCI au capital de 500,00 Euros

Lieu Dit Ajercaja,

20299 Borgo

820213585 R.C.S. Bastia

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20/11/2017, il a été pris acte de la nomination de Madame LAURENCE NAPOLI, demeurant LIEU DIT AJERCAJA 20299 BORGEO en qualité de nouveau Gérant, à compter du 20/11/2017 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur NAPOLI FRANCOIS, Gérant démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 107



Henri PINNA

Joseph MELGRANI

Paul CUTTOLI

Louis-Valéry VERGEOT

Notaires Associés

6, Boulevard Sylvestre Marcaggi

BP 245

20180 Ajaccio Cedex 1

Tél : 04 95 51 75 75

Télécopie : 04 95 51 15 55

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Henri PINNA, Joseph MELGRANI, Paul CUTTOLI et Louis-Valéry VERGEOT», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [20000], 6 Boulevard Sylvestre Marcaggi, le 5 décembre 2017, enregistré à AJACCIO - Service de la publicité foncière et de l'enregistrement, le 26 décembre 2017, Dossier 2017 40170, référence 2017 N 00484, **a été cédé** par :

Madame Catherine AMEDEL, commerçante, épouse de Monsieur Pascal Marcel Archange MIGEVAULT, demeurant à CARGESE [20130].

Née à AJACCIO [20000] le 3 mai 1964.

Mariée à la mairie de CARGESE [20130] le 14 décembre 1985 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

A : La Société dénommée CORSE BLANC, Société à responsabilité limitée au capital de 152500,00 €, dont le siège est à AJACCIO [20090], ZONE INDUSTRIELLE DU VAZZIO, identifiée au SIREN sous le numéro 310246152 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Le fonds de commerce de LAVERIE PRESSING exploité à CARGESE (Corse du Sud), rue du Colonel Fieschi, lui appartenant, connu sous l'enseigne « LAVERIE CARGESIENNE », et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 331 016 873, ensemble tous les éléments comprenant ledit fonds, à l'exclusion de tout droit au bail

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS [180.000,00 EUR], s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT TRENTE MILLE EUROS [130.000,00 EUR],

- au matériel pour CINQUANTE MILLE EUROS [50.000,00 EUR].

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

N° 108

AVIS

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BAILLY, SCI au capital de 1000 euros, Lieu-dit storzicone casa bella - route royale 20213 Folelli. RCS Bastia 529881229. A compter A.G.E du 24-10-2016: Démission gérant: Mr de VIRY Pierre. Nomination nouveau gérant: Mme Patricia de VIRY (CHIARI), 132 rue Perronet 92200 Neuilly Sur Seine. Formalités au RCS de Bastia.

N° 109



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA COSTA VERDE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE 20230 SAN NICOLAO

MARCHE DE TRAVAUX

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Collectivité passant le Marché :

Communauté de Communes de la Costa Verde
Maison du développement - Moriani Plage - 20230 SAN NICOLAO
Téléphone : 04 95 38 47 39 - Télécopie : 04 95 38 47 41
Courriel : contact@costa-verde.fr - d.orsini@costa-verde.fr

Type d'acheteur : Etablissement public de coopération intercommunale.

Objet du Marché :

Réseaux d'eaux usées : réhabilitation d'un tronçon du réseau gravitaire sur la Commune de Santa Maria Poghju.

Classification CPV : 45232411-6 (Travaux de construction de canalisations d'eaux usées).

Procédure de passation du Marché :

Procédure adaptée en application de l'Article 27 du Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

Date limite de réception des offres : JEUDI 25 JANVIER 2018 à 11 heures.

Délai de validité des offres : 120 jours.

Modalités d'obtention du dossier :

Les dossiers de consultation pourront être demandés et retirés gratuitement auprès du Maître d'œuvre à l'adresse indiquée ci-dessous.

Critères de choix et de classement des offres :

- 1/ Prix des prestations (70 %) ;
- 2/ Délais de réalisation des travaux (30 %).

Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus :
- auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Costa Verde à l'adresse indiquée au paragraphe 1 ci-dessus ;
- auprès du Maître d'œuvre :

Bureau d'Etudes Insulaire (B.E.I.)
Résidence Matunera - Casatorra 20620 BIGUGLIA
Téléphone : 04 95 30 78 99 - Télécopie : 04 95 33 65 31
Courriel : bel.contact@bel-corse.com

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia.
Villa Montepiano
20407 BASTIA CEDEX
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 88 55.

Voies de recours : voir les Articles L551-1 et suivants du code de justice administrative.

10. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : le 3 janvier 2018.

Le Président,
Marc-Antoine NICOLAI.

N° 110

GUSTI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

2, Rue Neuve Saint Roch

20200 Bastia

821497500 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 16/12/17, la gérance de l'EURL GUSTI a décidé, à compter de ce même jour, de :
- transférer le siège social du 2 RUE NEUVE SAINT ROCH, 20200 BASTIA au Centre Commercial Atrium - LD Pernicagggio - 20167 Sarrola-Carcopino
- modifier la dénomination sociale qui devient : **CAVE A VIN 1947**
- modifier en conséquence les articles 3 et 4 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

N° 111

ALOA AVENIR. SPFPL par actions simplifiée au capital de 1.000€. Siège social : 37 bis boulevard Paoli, 20200 BASTIA. 830 888 855 RCS de BASTIA.
Le 27/11/2017, par décision unanime, les associés ont décidé de modifier le capital social de 1.000 € afin de porter ce dernier à 10.000 €. Mention au RCS de BASTIA.

N° 112

FINAPF

SC au capital de 1000 €

Siège social :

Chez Mr Pierre-François ANGELINI,

Le Village, 20245 Galéria

539 213 553 RCS de Bastia

L'assemblée générale du 13/12/2017 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au RCS de Bastia.

N° 113

SAS AGOSTINI FORMATION Société par actions simplifiée au capital de 5000 euros Siège social : Lieudit Fossi Porto Vecchio, 20170 SAN GAVINO DI CARBINI 791 857 402 RCS AJACCIO Suivant décision du 6 avril 2017, l'associé unique a décidé de nommer : M. Marc, Sauveur, Marius NINU, domicilié 2 Boulevard Paoli, 20200 BASTIA en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire ; La SARL GESTION EXPERTISE COMPTE INSULAIRE - GECI, dont le siège social est 2 Boulevard Paoli, 20200 BASTIA, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Pour avis,
Le Président.

N° 114



Sébastien SEBASTIANI

Avocat à la Cour

35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Tél : 04.95.58.19.20

Fax : 04.95.31.82.38

E-mail : avocat@sebastiani.fr

RELAIS DE TAVAGNA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622 euros

Siège social : Lieu-Dit Ponticchio,

Sottano - 20230 Poggio Mezzana

337 841 159 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2017, il a été décidé ce qui suit : Monsieur Jean Michel LUISI a démissionné de ses fonctions de gérant et Monsieur André LUISI associé, né le 14/04/1965 à BASTIA, de nationalité française, demeurant Lieudit Avidanella 20230 SAN NICOLAO, a été nommé en qualité de nouveau gérant.

Il a été décidé d'agréer la SC LUISI INVEST en qualité de nouvel associé ; l'article 8 des statuts a été modifié en conséquence :

Article 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 7622 euros, ci :

Divisé en parts sociales, il est composé de CINQ CENTS parts de 15, 24 euros chacune.

Les parts sociales sont souscrites en totalité par les associés et intégralement libérées conformément à l'article 38 de la loi du 24 juillet 1996.

Elles sont attribuées à chacun des associés en proportion de leurs apports respectifs, savoir :

- La société LUISI INVEST, 246 parts numérotées de 1 à 246,
- Monsieur Jean Michel LUISI, 234 parts numérotées de 247 à 480,
- Mademoiselle Marie Angèle LUISI 20 parts numérotées 481 à 500.

Soit un total égal au nombre de parts représentant le capital social de 7 622 euros.

Le reste de l'article est inchangé.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis



N° 115

CORS'EUROP

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622.45 euros

Siège social :

11, Boulevard Général de Gaulle

20200 Bastia

381 758 127 RCS Bastia.

L'associé unique a pris acte le 2 janvier 2018 de la démission, à compter du même jour, de Madame Simone VOIL-LEMIER de ses fonctions de Gérant, et a décidé de nommer en son remplacement et pour une durée non limitée : Monsieur Robert MORACCHINI, demeurant et domicilié Poggio Marinaccio - 20237 La Porta, de nationalité française. Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 116

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/01/2018, il a été constitué une SASU dénommée :

ALAMOSOFT SASU

Nom commercial : **ALAIN MONFORT**

Siège social : 3538 immeuble castagniccia, chemin d'agliani, 20600 BASTIA

Capital : 500 €

Objet : - Le conseil auprès des entreprises

- L'édition et publication d'ouvrages (livres, brochures)

Président : M. MONFORT Alain imm castagniccia, chemin d'agliani, 20600 BASTIA

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

Votre publicité dans l'ICN !

2 parutions sur 2 semaines !
BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)

80€

Vous ici !

Format carte de visite (hauteur)
85 mm x 55 mm - (Une colonne)
Nouveau client = 1 parution offerte en plus !

☎ 06 75 12 93 47
ja@corse-information.info
55 mm

N° 117

AUTOCARS CORTENAI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 241.191,12 euros

Siège social : Route de Saint Pancrace

20250 Corte

RCS Bastia 329 804 652

Aux termes d'une délibération de l'A.G.O. en date du 27/11/2017, il résulte que : Mme Margot, Marie, Venise RINIERI demeurant Route de Saint Pancrace, Lieu dit Cappitelleggio 20250 CORTE a été nommé en qualité de Présidente en remplacement de M. Julien RINIERI, décédé.

Pour avis,
La Présidente.

N° 118

MODIFICATION STATUTS

BRIGITTE COIFFURE SARL à capital variable de 7622,45 Euros Résidence Prince Impérial [ex P. Impérial], Cours Jean Nicoli, 20090 Ajaccio 381163195 R.C.S. Ajaccio Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26/12/2017 il a été pris acte de la révocation de Madame BRIGITTE ALTERNIN née LANERES en qualité de Gérant à compter du 26/12/2017. Autres modifications : - il a été pris acte de changer la dénomination de la société. Ainsi, la dénomination sociale de la société est désormais : BELLES A COIFF-FEES - il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 7622.45 Euros à 22.872.45 € Euros Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

ICN : Annonce légale
FAX : 04 95 32 02 38



GUILLAUME MALTESE

QU'EST-CE QU'ON ATTEND POUR OSER L'EXCELLENCE ?

Guillaume Maltese, 21 ans, est étudiant en Master 1 de Science de l'information et de la communication à l'université de Corse. Ancien secrétaire de la Ghjuventu Paolina, il est membre de l'Assemblea di a ghjuventù, il fait le constat d'une jeunesse plus précarisée mais aussi plus impliquée, à laquelle il importe d'offrir des voies d'excellence.

Quels sont les événements qui vous ont le plus marqué en 2017, en ce qui concerne la situation et dans le monde ?

L'élection de Donald Trump. Pour moi il s'agit de quelqu'un de presque fou, qui n'a pas une bonne vision de la vie, comme le montre sa suppression de l'Obama care. Il semble marcher à l'envers et menace de créer des conflits un peu partout dans le monde.

Et en Corse ?

Sur le plan politique, l'élection des nationalistes est un grand tournant avec une très large victoire. Aujourd'hui, ils ont enfin une chance d'exercer leurs fonctions, de pouvoir faire changer les choses comme ils le disent et le revendiquent. J'espère qu'ils se donneront les moyens de tenir leurs promesses et d'avoir une continuité avec ce qui a été commencé. Les deux années de la liste «Pè a Corsica» sont assez satisfaisantes, ils ont fait le travail qui était à faire. On ne peut pas non plus en attendre trop ; ce n'est pas en deux ans qu'on peut révolutionner les choses. Maintenant, j'attends plus d'implication sur les revendications de la Corse, notamment de la co-officialité de la langue et du statut de prisonniers politiques ainsi que plus d'interventions aux niveaux social, agricole, écologique qui seront, je l'espère, menées le plus rapidement possible. Sur le plan écologique, les intempéries de l'hiver dernier. C'est un signe qui montre que le monde va mal, en raison notamment du réchauffement climatique. Pour protéger notre terre, il faudrait, aussi, mettre en place un système de tri sélectif plus viable, inciter les gens à changer de vie, à trier leurs déchets, à composter. Ce sont des petits détails qui permettront de changer les choses. Le mode de pensée égoïste et égocentrique – «si moi je ne trie pas, ça n'influera pas» – doit être abandonné : nous sommes tous concernés.

Quelles personnalités ont compté en 2017 ?

De façon négative, Donald Trump, pour les raisons que j'ai évoqué. C'est la personnalité qui a le plus fait parler d'elle avec le dirigeant nord-coréen. En neutre, Emmanuel Macron élu président de la République française : on attend de voir ses positions par rapport à la Corse car qu'on le veuille ou non, on est toujours régit par la législation et les administrations françaises, c'est donc quelqu'un d'important au sens où c'est via son gouvernement que va se faire notre vie ici. En positif, pour la Corse, Gilles Simeoni fraîchement élu aux élections territoriales. Et Jean-Baptiste Acquaviva dont on a commémoré les 30 ans de la mort à L'Île-Rousse. C'est une personnalité importante dans le sillon de la lutte de libération nationale de la Corse. Il est important de lui rendre hommage.

S'agissant de la vie étudiante en Corse, comment diriez-vous qu'elle a évolué ?

Point négatif, au niveau de l'instruction, le retrait de la filière Science politique. Nous avons besoin de filières d'excellence. Un enseignement de qualité est vital car si nous souhaitons être autonomes voire indépendants un jour, il faudra former des éléments qui puissent construire la Corse. L'Université de Corte doit faire partie de l'outil d'émancipation. Autre point négatif, beaucoup d'étudiants dans le besoin, notamment en matière de logement. En début d'année, il y avait une liste de près de 200 personnes en attente, du jamais vu en terme de demande de logements. D'ailleurs, je crains que le parc privé profite de la précarité des étudiants et de cette demande pour fixer des prix déraisonnables – des T3 à 950€ les 50m² sur le Bon coin par exemple. La précarité chez les étudiants est irréfutable ; en tant qu'ancien secrétaire de la Ghjuntu paolina, je suis depuis 2016, suppléant au Conseil d'administration du Crous, de ce fait, j'ai eu l'occasion en 2017 de faire une commission Asap (aides spécifiques allocations ponctuelles) : nous avons traité près de 77 dossiers contre 44 l'an dernier à la même période, il y a donc bien une hausse des besoins. Nous avons à peu près 12000€ à attribuer pour des demandes qui tournent en moyenne autour des 400/500€, forcément des étudiants ne pourront obtenir la somme qui leur est nécessaire. Fait positif, de manière générale, une implication politique de la jeunesse corse plus forte. Les jeunes ont contribué à faire gagner les nationalistes. C'est à prendre en compte : ils essayent

de prendre part à la vie de leur île, de la développer au mieux en voulant le meilleur pour elle. De plus, l'implication des étudiants dans les associations s'est accrue ; les trois syndicats ont connu de nombreuses arrivées et l'Aiutu Studentinu a été relancée. Preuve que les étudiants veulent s'impliquer dans la vie estudiantine, aider les autres étudiants et aider à développer l'université de Corse.

Quel regard portez-vous sur l'évolution du syndicalisme étudiant ?

Le syndicalisme a changé de manière générale. Il s'est plus «politisé» au sens très large du terme. Les trois syndicats ont souvent pris position pour des causes nationalistes, d'ailleurs ils se revendiquent de la lutte de libération nationale de la Corse. C'est plus particulier dans le cas de la Ghjuventu Indipendentista qui se revendique davantage comme un mouvement politique que comme un syndicat étudiant. La hausse des demandes d'adhésion est un bon signe étant donné que le but des syndicats est de représenter les étudiants, être leurs porte-paroles et aider ceux qui sont dans le besoin. Il y a aussi une implication dans le développement de l'université et il faut prendre cette composante-là en compte, parce qu'il faut bien partir du fait que l'on est main dans la main avec l'université. Nous travaillons avec elle à son développement, bien que s'il faille aller contre l'université nous irons contre l'université. La GP pour sa part a gardé ses valeurs, s'implique toujours dans la vie étudiante et bien que ne prenant position pour aucun parti politique en Corse, elle s'inscrit dans la vie politique au sens large du terme. Ainsi, nous avons posé une question orale à l'Assemblée des jeunes sur la divagation animale, sujet enraciné depuis des décennies en Corse ; ça c'est de la politique, au sens large du terme.

Quels seront selon vous les grands défis de 2018 ?

En Corse, la mise en place de la collectivité unique va être un très gros chantier qui devra mobiliser énormément de personnes pour être fait au mieux et dans l'intérêt de tous (la population comme les employés de la CTC et des conseils départementaux). Autre point important, ouvrir un débat avec Paris permettant d'obtenir des résultats, car je pense que si les nationalistes ont été élus, le but est qu'il y ait ce dialogue-là. Au plan international, il faudrait des accords sur l'environnement qui soient respectés et que les Etats Unis prennent en compte les conditions climatiques : Trump donne l'impression d'occulter ce problème et accuse presque les scientifiques d'être des menteurs. Les gens doivent réaliser que la planète va mal. Il va falloir se pencher sérieusement sur ce problème afin de le résoudre.

Dans un proche avenir, qu'espérez-vous ?

Que les politiciens trouvent des accords qui ne placeraient pas l'intérêt particulier de certaines grandes puissances avant les autres, mais aideraient toutes les nations. Les décisions prises devraient être en faveur du peuple qui n'attend que ça. D'autre part, il faut stopper le terrorisme qui cause des centaines voire des milliers de morts par an, car bien évidemment on parle des morts en Occident mais n'oublions pas qu'en Afrique des populations entières sont massacrées. Sans parler de complot, si le terrorisme est actuellement si fort, c'est que certains pays ont eu et ont sûrement encore des intérêts à en tirer. Au plan régional, j'espère des résultats sur la co-officialité de la langue et la question des prisonniers politiques ; une solution contre la précarité étudiante qui semble s'enraciner et, s'agissant de l'université, l'ouverture ou la réouverture des filières d'excellence comme Science po. Il n'est pas normal qu'il faille partir sur le continent pour suivre ce genre d'études. Nous avons déjà eu cette filière, pourquoi ne pas y revenir ? De plus il est anormal que la Corse ne dispose pas d'un CHU et que les étudiants de médecine ne puissent faire ici que la Première année commune des études de santé (Paces) puis être obligés de partir sur le continent, quand on connaît le coût des loyers, sans compter celui des transports, cela fait beaucoup de frais pour les familles, qui des fois font des crédits. Les études ne doivent pas être un luxe et devraient pouvoir être menées ici sans se ruiner. ■

Propos recueillis par Jean-Paul MILLELIRI



INSEME

2017, ANNÉE CHARNIÈRE

À l'heure des bilans, l'association et sa présidente Laetitia Cucchi, reviennent sur cette année particulièrement importante qui a permis de voir l'aboutissement de plusieurs projets



C'est un vrai sacerdoce que portent au quotidien les bénévoles d'Inseme. Depuis 2009, l'association aide sans relâche ceux qui doivent se rendre sur le continent pour raisons médicales.

Aussi, chaque année, elle mène de front de nombreux projets afin de récolter des fonds pour aider les malades. Et, alors que l'heure est au bilan de l'année écoulée, force est de constater que 2017 a été particulièrement importante.

Elle a tout d'abord été marquée par l'aboutissement d'une revendication portée de longue date par l'association. En effet, le 14 février, la salle de repos l'Aria serena a été inaugurée à l'aéroport de Marignane. « Cette salle est accessible sur simple présentation d'un bon de passage à l'hôpital. Elle est vraiment très chaleureuse, très reposante, il y a des jeux pour les enfants, un lit pour que les bébés puissent dormir, des canapés ou encore une télévision », détaille la présidente d'Inseme, Laetitia Cucchi. Ce projet, qui a pu voir le jour grâce à la volonté du président d'Air Corsica, Jean Biancucci, a changé la vie des malades. « *Tous les jours on reçoit des courriers de gens qui revivent grâce à cette salle* », relève Laetitia Cucchi. Cette année a également vu la création du troisième CDI de l'association avec l'ouverture d'un bureau dédié au rural à L'Île-Rousse. « *Notre axe prioritaire en 2017 a été d'aller vers le rural. On parle de double peine, mais dans le rural c'est même la triple peine. On s'en est aperçu au fil des ans avec l'association. Et lorsqu'on a vu que les filles en poste à Ajaccio et Bastia étaient complètement saturées et qu'il leur fallait un renfort, ça a été une évidence pour nous d'ouvrir un troisième bureau dans le rural. La personne en poste à Ile-Rousse sillonne ainsi le rural deux fois par semaine* », souligne la présidente.



Photos Manon Perelli



UNE INJUSTICE QUI DEMEURE

Près de 600 familles aidées et 868 aides distribuées en 2017, contre 538 familles aidées et 666 aides distribuées fin 2016. Chaque année Inseme voit le nombre de ses bénéficiaires augmenter. Pourtant, la double peine rencontrée par les malades corses qui doivent se rendre sur le continent pour se faire soigner n'est toujours pas prise assez en considération. «*Les déplacements médicaux sur le continent sont une injustice, une douleur qui est celle qu'on partage le plus en Corse. Toutes les familles sont concernées. Et pourtant, pendant des années, on n'en a pas parlé. Et même si aujourd'hui le tabou est un peu levé, on ne cherche pas de solution pour faciliter la vie des malades. Si ce n'est pas nous qui allons harceler les pouvoirs publics, il n'y a rien qui vient*», déplore Laetitia Cucchi, tout en regrettant que le sujet n'ait pas été plus abordé durant la campagne des territoriales. «*Si ce n'est pas nous qui en avons parlé, on n'en aurait pas parlé. Rien de concret n'a été évoqué. Et pourtant on sait que tout s'arrête le jour où un proche ou soi-même tombe malade, tout le reste n'a plus aucune importance. Le sujet de la santé est quand même le plus important, ça devrait être la priorité numéro 1*», argue avec amertume la présidente d'Inseme.

Avec le début d'année 2018, la Collectivité unique verra le jour et avec elle, de facto, le transfert de certaines compétences en matière de santé à la collectivité de Corse. «*On attend énormément de cette nouvelle collectivité unique et des candidats qui se sont engagés à reprendre nos propositions*», souligne Laetitia Cucchi en précisant que l'association espère notamment pouvoir compter sur le nouvel exécutif pour aller porter la revendication d'adaptation du code de la Sécurité sociale aux spécificités de la Corse devant le gouvernement. ■

Par ailleurs, l'association a également profité de cette année électorale pour interpeller les candidats aux territoriales sur la problématique des déplacements médicaux sur le continent. À travers sa Charte régionale du malade, elle a ainsi proposé des mesures concrètes à mettre en place. Sur 7 listes, 5 ont répondu à cet appel et se sont engagées à reprendre ces propositions. «*La principale était d'entreprendre avec le gouvernement une modification du code de la Sécurité sociale pour que les spécificités de la Corse, et notamment l'absence d'un CHU, soient prises en compte*», indique Laetitia Cucchi.

Sur le plan de la collecte de fonds, 2017 a été plutôt une bonne année, notamment grâce à l'opération l'Arrondi solidaire organisée depuis 2014 dans tous les magasins Casino de Corse, puisque 50 000 € ont été récoltés grâce à ces micros-dons qui permettent à chacun d'apporter sa pierre à l'édifice. Toujours dans le droit-fil du slogan de l'association «*Demu pocu, femu assai*», Inseme a terminé l'année en organisant sa première opération de crowdfunding. «*Ce projet est parti d'une discussion avec le président d'une association partenaire, avec qui on travaille au quotidien sur le continent. «Un toit pour mes parents» loue des appartements juste à côté de la Timone à Marseille, entre et 10 et 15€ la nuit. Au fil des ans, cette association a acheté 9 appartements dans le même immeuble, mais est aujourd'hui saturée, en grande partie par notre faute, tant on envoie de gens chez elle. En cette fin d'année, deux appartements étaient à vendre dans le même immeuble. Une opportunité qu'il n'y avait pas eu depuis longtemps. Mais «Un toit pour mes parents»*

n'avait pas les fonds pour l'acheter». Chemin faisant, Laetitia Cucchi pense à la solution du crowdfunding d'autant plus que Move, première plateforme de financement participatif de Corse, vient d'être lancée quelques mois plus tôt. Un succès. «*Je suis très, très heureuse du résultat. Cette levée de fonds était au départ réservée aux gens sur Internet qui se sont mobilisés à fond, et grâce auxquels on a recueilli 84 000 €. Mais au final on a récolté 128 000 €, car toutes les personnes qui n'avaient pas accès à Internet nous ont envoyé des tonnes de chèques*», se réjouit la présidente, en précisant que si l'association visait au départ l'achat d'un T1 à 70 000 €, les fonds récoltés pourront finalement permettre d'acheter un T2. «*Ce qui est magnifique, c'est qu'on est en collaboration intelligente. Nous, on avait cette possibilité de lever des fonds, mais on est incapable de gérer un appartement à Marseille alors que l'association «Un toit pour mes parents» le fait très bien. Donc l'idée est qu'Inseme achète l'appartement, mais qu'il reste la propriété de cette association qui continue de gérer les entrées et sorties*».

Forte de ce beau bilan, pour 2018 l'association a désormais la volonté de sécuriser et de consolider ses dispositifs, ainsi que de continuer à aider environ 600 familles par an. Elle espère aussi arriver à développer au maximum le dispositif de l'Arrondi en allant convaincre de nouveaux partenaires. «*Et surtout, on va recharger un peu les batteries cette année afin de mener de gros projets en 2019 pour les 10 ans de l'association*», sourit Laetitia Cucchi. ■

Manon PERELLI

JANVIER

La question des déchets revient sur le devant de la scène. Dès le 2, le collectif Pà un Pumonte pulitu dénonce un projet du Syvadec visant à réaliser une plateforme de compostage sur le site du centre d'enfouissement technique (CET) de Vico qui, selon lui, ferait de la microrégion du Pumonte «encore une fois [...] l'exutoire de toute la Corse». Si le Syvadec précise que rien n'est acté, Pà un Pumonte pulitu procède à un blocus du CET. Une réunion de conciliation le 11 en préfecture se solde par un accord pour le gel du projet et la mise à l'étude d'un projet alternatif. Problème réglé? La même question reviendra sur le tapis lors des mois suivants, notamment en mars où le collectif occupera les locaux ajacciens du Syvadec durant une dizaine de jours. Au delà du factuel, une illustration de la crispation sur la question de plus en plus cruciale du traitement des déchets qui, en 2017 n'aura trouvé aucune solution viable et concrète. ■

FÉVRIER

Le 8, la commission des lois du Sénat se prononce en faveur de la proposition de loi pour l'assainissement cadastral et la résorption du désordre de la propriété en Corse, portée par le député Camille de Rocca-Serra et cosignée par les députés Sauveur Gandolfi-Scheit, Laurent Marcangeli, Paul Giacobbi et François Pupponi. Ce texte proroge de 10 ans, en la renforçant, l'exonération partielle de droits de mutation à titre gratuit pour la première mutation de biens immobiliers postérieure à la reconstitution des titres de propriété mais aussi l'exonération des droits de succession à hauteur de 50% de la valeur des biens, pour les immeubles situés en Corse et n'ayant pas fait l'objet d'une mutation à titre onéreux depuis le 23 janvier 2002. Et il rétablit pour 10 ans l'exonération des droits de partage sur les actes de partage de succession des immeubles situés en Corse, supprimée au 1er janvier 2015. La loi sera promulguée le 6 mars. ■

MARS

À la veille des présidentielles, quelques visites officielles. Le 1er, celle de François Hollande qui confirme la mise en place de la Collectivité unique de Corse au 1er janvier 2018 et qui, s'il emploie l'expression «peuple corse» maintient la position de son gouvernement vis-à-vis de revendications telles que la co-officialité de la langue corse ou l'instauration d'un statut de résident. Puis, le 13 Emmanuelle Cosse, ministre du Logement, sans surprise. La visite la plus saluée sera celle de Jean-Michel Baylet, le 23. Collectivité unique, amendements à la loi Montagne permettant de reconnaître la Corse comme une île montagne, soutien au projet de loi sur l'assainissement cadastral: le ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales prend congé en laissant en Corse le souvenir d'un homme qui aura su écouter, dépasser ses a-priori, prendre des engagements et les tenir. ■

AVRIL

Le 1er tour des présidentielles, le 23, voit la Corse s'écarter de la tendance nationale qui permet à Emmanuel Macron de devancer Marine Le Pen et François Fillon. Les votes exprimés dans l'île placent Marine Le Pen en tête devant François Fillon puis Emmanuel Macron. La Corse se distingue aussi par un taux d'abstention bien plus élevé qu'au plan national. Le résultat de ce premier tour amène cela dit Gilles Simeoni, président de l'Exécutif de Corse à «appeler les Corses à dire, par leur vote, Non à Madame Le Pen» tandis que Jean-Guy Talamoni, président de l'Assemblée de Corse, tout en réitérant sa «logique politique» d'abstention demande aux «nationalistes qui décideront de se rendre aux urnes» de faire barrage au FN. Appels entendus? Le second tour du 7 mai, en dépit d'une abstention plus élevée encore, Emmanuel Macron obtiendra 51,48% des suffrages dans l'île. ■

le chiffre du mois

324 220

habitants: population légale de la Corse en 2014 qui servira de référence pour l'année 2017.

le chiffre du mois

52,13 %

victoire du STC aux élections dans les TPE qui se sont déroulées fin 2016 mais dont les résultats ne sont publiés qu'en ce mois.

le chiffre du mois

220 M€

le 1^{er}, le tribunal de l'Union européenne ordonne à la France de récupérer les aides illégales octroyées à la SNCM de 2007 à 2013

le chiffre du mois

868 M€

programmés pour le réseau routier corse dans le cadre du Programme pluriannuel d'investissements adopté par l'Assemblée de Corse le 28.



le chiffre du mois

14 %

de progression pour les besoins en main d'œuvre dans l'île et ce dans tous les secteurs d'activité, selon l'enquête réalisée par Pôle emploi.

le chiffre du mois

12 648 522 €

recupérés par l'OTC au terme d'une procédure lui permettant d'exiger la restitution d'une somme provisionnée au titre du « compte combustible » de l'ex-SNCM.

**MAI**

Le 24, à Bastia, présentation de la Charte de l'emploi local. Inspirée de la charte pour l'emploi local de La Réunion ou d'accords similaires conclus en Polynésie, Nouvelle-Calédonie, Guadeloupe mais aussi à Paris, elle vise à inciter au recrutement local, à compétences suffisantes, afin de réduire le taux de chômage et la précarité des Corses en donnant priorité à l'embauche de résidents de l'île et en valorisant la langue corse. Les chambres consulaires des deux départements, la Chambre régionale d'agriculture, le STC et la CFDT la ratifient mais le Medef et la CGPME, ainsi que la CGT refusent d'y adhérer, tandis que le préfet Bernard Schmelz souligne que toute mesure visant à favoriser une partie de la population, notamment dans le domaine linguistique, constitue une infraction passible de poursuites civiles et pénales. ■

JUIN

Au 1^{er} tour des législatives, le 11, alors que deux candidats investis par LREM restent en lice et que les sortants constatent l'effritement d'une base électorale qu'ils croyaient jusqu'alors inaltérable, la percée des nationalistes sur 3 des 4 circonscriptions de l'île peut encore passer pour un coup de semonce. Mais le 2^e tour, le 17, marque la fin d'une ère. Si dans la 1^{re} circonscription de Corse-du-Sud, Jean-Jacques Ferrara (LR) inflige une défaite à Maria Giudicelli (LREM), dans la 2^e circonscription de Corse-du-Sud mais aussi dans les deux circonscriptions de Haute-Corse les candidats de Pè a Corsica -Paul-André Colombani, Jean-Félix Acquaviva et Michel Castellani-raflent la mise. Ce qui semblait impensable devient réalité: les nationalistes corses accèdent à l'Assemblée nationale. ■

JUILLET

Si la saison des incendies a débuté bien avant l'été, juillet peut être considéré comme emblématique à ce chapitre. Outre la fréquence des mises à feu, le peu de cas fait des incitations à la prudence et des interdictions de l'usage du feu, la question des moyens de lutte aériens et de leurs délais d'intervention revient avec force, notamment suite à l'incendie qui se déclare le 23 dans la zone industrielle de Tragone à Biguglia. Le 25, du reste, le Syndicat national du personnel navigant de l'aéronautique civile dénonce le « manque d'avions bombardiers d'eau » alors que les mises à feu se multiplient en Corse et dans le Sud-Est de l'Hexagone. Le 27, le président de l'Exécutif, Gilles Simeoni, fait adopter en urgence et à l'unanimité, une délibération demandant de pallier les carences en moyens aériens. ■

le chiffre du mois

95,2 %

des candidats reçus: la Corse en tête du classement des académies affichant les meilleurs taux de réussite au baccalauréat

AOÛT

Naufrage puis amorce de sauvetage pour le SCB qui lors des mois précédents a essuyé des relégations successives jusqu'à se retrouver en N3 et a vu la société anonyme sportive professionnelle (Sasp) qui le gère confrontée à d'énormes difficultés financières, avec une dette évaluée à 21 M€. Malgré la mobilisation des supporters qui ont fondé en juillet l'association Socios étoile club bastiais, l'ampleur du désastre fait un temps reculer les éventuels repreneurs. Toutefois, à la mi-août, deux d'entre eux, Pierre-Noël Luiggi et Claude Ferrandi, décident de reprendre le flambeau et de présenter, dans de très brefs délais, un plan afin de permettre au SCB de repartir en National 3. Une page est tournée. Mais d'autres restent à écrire. La Sasp qui employait une cinquantaine de personnes sera liquidée le 5 septembre, 5 jour avant les « nouveaux débuts » du club. ■

le chiffre du mois

20 000

tonnes de déchets supplémentaires, sans solution d'enfouissement possible d'ici la fin de l'année annonce le Syvadec le 30.

SEPTEMBRE

Sur fond d'incendies, de sécheresse, de grogne contre la réforme du Code du travail et de premières manœuvres en vue des territoriales, Corse Matin publie le 25 un communiqué du FLNC du 22 octobre. Le mouvement clandestin appelle « le peuple corse » à voter « massivement et clairement » pour la famille nationaliste dès le premier tour des élections territoriales, ajoutant qu'il est « inconcevable que la France continue de faire semblant d'ignorer le conflit qui l'oppose à la Corse ». Et de préciser « si les voies du changement venaient à rester fermées, cela pourrait conduire notre organisation à revoir ses positions sur la paix qui n'est jamais construite unilatéralement ». Une déclaration quasi concomitante avec le rejet d'un amendement déposé par les députés nationalistes afin qu'un distinguo soit fait entre le terrorisme djihadiste et les actions qualifiées de « terroristes » en Corse. ■

OCTOBRE

Champions du monde ! Le 22, à Londres, Josiane et Lionel Colomb-Bereni, artisans-chocolatiers à Peri, remportent une médaille d'or à l'International Chocolate Awards. Dans cette compétition particulièrement exigeante où le jury n'est pas tenu de décerner quoi qu'il arrive de l'or, de l'argent ou du bronze si le nombre de points requis pour ce faire n'est pas atteint, le chocolat à la menthe fraîche créé par Josiane Colomb-Bereni emporte les suffrages pour la catégorie « ganaches ou truffes de chocolat noir aromatisées ». Un mois auparavant, lors de la finale nationale rassemblant plus de 2000 chocolatiers français, les artisans corses avaient remporté une médaille d'or pour leur chocolat menthe fraîche et une médaille de bronze pour leur création « chocolat au basilic ». Au delà de la distinction accordée à un produit en particulier, la reconnaissance d'un savoir-faire. ■

NOVEMBRE

La santé, et singulièrement celle des établissements hospitaliers insulaires émeut l'opinion. Fin octobre, des infirmières et cadres de santé de l'hôpital de Bastia, dont Josette Risterucci, déléguée CGT et ancienne conseillère territoriale, ont entamé une grève de la faim pour alerter les pouvoirs publics sur la situation désastreuse de l'établissement qui, avec un déficit prévu de près de 60 M€ fin décembre, cumule les dettes au point de manquer de matériel et de médicaments et de fermer progressivement ses blocs opératoires. Leur geste constitue une première en France. Si ce mouvement recueille l'adhésion du public, le ministère de tutelle semble avoir les yeux et les oreilles ailleurs, mettant en avant une obligation de réserve avant les territoriales, bien qu'il soit alerté depuis août. De même, les personnels STC de l'hôpital de Castelluccio, à Ajaccio, après avoir manifesté puis entamé une occupation l'ARS fin octobre, entrent en grève, réclamant notamment une enveloppe de 5M€ pour des travaux d'urgence. Le 29, un accord est trouvé entre le STC et l'ARS qui débloque 1M€ pour la rénovation du bâtiment de psychogériatrie et des travaux prioritaires de mise en sécurité. À Bastia, les agents hospitaliers devront attendre le 6 décembre pour recevoir de l'ARS un courrier annonçant le déblocage de 15 M€. ■

DÉCEMBRE

« Voici l'hiver de notre déplaisir »... pourraient déclamer en chœur les représentants locaux de la droite et de la gauche traditionnelles mais aussi de la majorité présidentielle, des Insoumis et du FN. Au soir du 1^{er} tour des élections territoriales, en dépit d'un taux de participation en recul par rapport aux territoriales 2015 (52,17 % contre 59,88 %), la liste Pè a Corsica de Gilles Simeoni et Jean-Guy Talamoni arrive largement en tête avec 45,36 % des voix. La liste d'union PCF-Insoumis et la liste du FN ne franchit pas la barre des 7%, pas plus que celle conduite par l'indépendantiste Paul-Félix Benedetti qui cela dit réalise un score supérieur à celui de 2015. Les appels à la remobilisation des abstentionnistes lancés par les candidats encore en lice ne seront guère entendus. Avec un taux de participation de 52,63%, le 2e tour voit Pè a Corsica l'emporter haut-la-main avec 67155 voix et 56,46% des suffrages, s'assurant ainsi une majorité absolue à l'Assemblée de Corse. ■

le chiffre du mois

52828

élèves font leur rentrée le 5 dans l'Académie de Corse.

le chiffre du mois

52%

pour l'Etat et 48% pour la Corse contre une répartition prévue de 70% par l'Etat et de 30% pour la Corse, et un premier bilan d'évaluation du PEI depuis 2002 plus que mitigé

le chiffre du mois

600 000 €

pour acquérir une partie d'un immeuble en centre-ville ajaccien et y créer des logements sociaux, dans le cadre d'une convention de portage conclue entre la ville et l'Office foncier de Corse.

le chiffre du mois

+1,6%

sur un mois et +2,8% sur 3 mois : contrairement à la tendance nationale le chômage en Corse, loin de diminuer, affiche une nouvelle hausse.



Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne, Cortenais

orange™

30

National

SFR

390

National



95

Bastia



30

National

Lundi 25 Décembre

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h35 Les rencontres internationales de théâtre en Corse - 11h55 Délire Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 A paghjella - 13h30 Body And Soul - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 16h50 Noob - 18h10 Quellu estate - 19h05 Kodokan Corse - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Les rencontres internationales de théâtre en Corse - 20h35 Body And Soul - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 22h55 Autoroute Express - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 28 Décembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délire Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 L'esquimaude - 13h35 A votre Service - 13h45 La Terre Vue du Sport - 14h30 I Chjami Aghjalesi - 16h55 Noob - 17h15 Ci Ne Ma - 17h30 Associ - 18h00 Nan Fang Ao - 18h25 Mix Master Mike - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Cheval mon trésor - 20h35 Quellu estate - 22h05 Autoroute Express - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Mix Master Mike - 0h00 Nutiziale

Mardi 26 Décembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h40 Associ - 11h10 Zikspotting - 11h25 Quellu estate - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h10 Autoroute Express - 13h20 Mix Master Mike - 14h30 The Notwist - 16h40 Zikspotting - 17h05 Mix Master Mike - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Nan Fang Ao - 20h10 A paghjella - 20h20 Mix Master Mike - 21h10 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 29 Décembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h20 Nan Fang Ao - 11h45 Délire Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Kodokan Corse - 13h10 Quellu estate - 14h05 Zikspotting - 14h30 A paghjella - 15h10 Cheval mon trésor - 16h30 Noob - 16h50 Clips Musicaux - 17h10 Zikspotting - 17h25 I Chjami Aghjalesi - 18h40 L'esquimaude - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 Johnny Vegas - 21h40 L'Opera dei Pupi de Palerme - 22h30 Nutiziale - 22h40 Body And Soul - 23h40 A votre Service - 0h00 Nutiziale

Mercredi 27 Décembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 L'Opera dei Pupi de Palerme - 12h00 Délire Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Nan Fang Ao - 13h10 Ci Ne Ma - 13h25 Zikspotting - 14h30 Johnny Vegas - 15h50 Kodokan Corse - 16h50 Noob - 17h30 Zikspotting - 17h45 Body And Soul - 18h40 L'Opera dei Pupi de Palerme - 19h30 Nutiziale - 19h40 L'esquimaude - 20h35 I Chjami Aghjalesi - 21h50 A votre Service - 22h00 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica





LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégaes.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.



Actulégaes.fr, avec votre journal

**Actulégaes.fr**

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises